

# Afrique Environnement

MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE

## **PFBC** **QUEL HÉRITAGE DEUX ANS** **APRÈS LA FACILITATION** **EUROPÉENNE ?**



*Monsieur Anders HENRIKSSON,  
Facilitateur du Partenariat pour les  
Forêts du Bassin du Congo*

# WINGS OF AFRICAN ART

Turning a 60-year History of African Inspiration Into Creative Expression



الخطوط الملكية المغربية  
royal air maroc

The wings of Morocco

#WAA

www.royalairmaroc.com  
www.wingsofafricanart.com

Wings of African Art celebrates Africa's history and culture with 12 African artists competing for a more sustainable Africa through artistic creation.



Magazine Bimestriel, d'analyse et de politique environnementale, Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29  
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr  
contact@afriquenvironnementplus.info  
www.afriquenvironnementplus.info

Directeur de la Publication  
Raoul SIEMENI

Directeur des Projets et de la formation  
Brice Severin PONGUI

Coordonnatrice  
Marie Danielle NGO NGUE

Coordonnatrice déléguée  
Marie Tamoifo

Rédacteur en chef  
Wilfrid LAWILLA

Directeur Marketing et communication  
MBAZOA BOULI Marie Madeleine

Chargé de la communication  
NGO NGUE Emma Bertille

Rédaction générale  
Raoul SIEMENI  
Marie Danielle  
Wilguette EZNEZ  
SAMA Shamelie  
Eddy DJUIMOU  
Wilfrid LAWILLA

Secrétariat de Rédaction  
Marie SIEMENI  
BALOU Louise  
Vanissa

Superviseur de correction  
Bonne Année MATOUMONA

Représentant Cameroun  
Adrienne ONGONO  
Winnie KITIO

Représentante RDC  
Eugenie BIUMA

Représentant Gabon  
Gildas Parfait DIAMONEKA

Partenaire : Energie 2050  
Stéphane POUFFARY

Mise en page et Graphisme  
Trésor Ngandu Kabeya  
tresorn7@gmail.com

Photographe  
Carine OYOMA  
Dieudonné KAMGUIE

Service Technique  
Bernard TCHOKOTE

## Interview



Monsieur Anders HENRIKSSON, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

12



LE PARTAGE DE BÉNÉFICES RDPD  
LE DE REUNION PROIÈSE SACKI COUIN  
40  
30 JUIN 2017

Monsieur Patrick KPALU, Coordonnateur National de FPP (RDC)

26



05 **EDITO**  
ENCORE UNE ANNÉE SANS RÉOLUTIONS MAJEURES POUR L'ENVIRONNEMENT

06 **RdP17-PFBC**  
UNE VÉRITABLE PLATEFORME POUR LA BONNE GESTION DES FORÊTS

09 **RECEIAC**  
UN RÉSEAU ACTIF AU SEIN DU PARTENARIAT

10 **RECEIAC**  
QUELQUES BRÈVES DES TEMPS FORTS DE LA 17E RDP DU PFBC

16 **RdP17-PFBC**  
LES TROIS THÉMATIQUES PRINCIPALES DÉBATTUES AU SEIN DES TROIS STREAMS

19 **CONSERVATION EN AFRIQUE**  
L'OCFSA SE RELANCE SUR DE NOUVELLES BASES

20 **COMIFAC / UE**  
LE PROGRAMME ECOFAC VI VOLET CAMEROUN DÉSORMAIS OPÉRATIONNEL

22 **REJEFAC**  
LA DYNAMIQUE PARTICIPATION DE CES VOLONTAIRES AU PFBC 2017

24 **LES CADRES DE LA BDEAC À L'ÉCOLE DU SAVOIR SUR LES ODD**

29 **COP23**  
ENJEUX ET BILAN DE LA 23ÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS-UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

afenvironnementplus@yahoo.fr



W  
R  
A  
M  
O  
S



**D**EVELOPPEMENT **I**NTERNATIONAL ET **G**ESTION  
DE L'**I**NFORMATION **P**ROFESSIONNELLE  
*en Afrique*

DIGIP AFRIQUE, membre du RECEIAC, réseau spécialisé de la CEEAC, bénéficie de l'expertise de chefs d'entreprises et professionnels expérimentés dans les sciences de l'organisation, la formation professionnelle et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Avec une expérience de seize (16) années d'exercice international, le cabinet de communication DIGIP AFRIQUE pilote l'application «envirac», la plus remarquable base de données d'informations environnementales en Afrique Centrale.



- Conception d'outils de management des administrations publiques et privées
- Conseils en organisation de conférences régionales et internationales
- Conception de Systèmes d'Informations (SI) et Gestion de Bases de données
- Communication d'entreprise et institutionnelle
- Marketing & Fundraising



**GENC**  
Grande École Numérique du Congo



LBV: +241 06 38 38 38  
BZV: +242 05 305 21 76  
BP: 6654 Libreville GABON  
info@digipafrique.com  
www.digipafrique.com

# Edito



## Encore une année sans résolutions majeures pour l'environnement

L'année 2017 qui s'achève bientôt dans quelques semaines a été riche en événements (conférences, réunions, ateliers et séminaires), mais aussi des événements malheureux, conséquences du changement climatique. Un moment idéal pour dresser le bilan au regard des moult événements qui ont découlé des décisions, conclusions et recommandations,

Parmi les événements, l'on note les plus saillants : la conférence de Kigali, la réunion sur le Fonds bleu, les différentes rencontres sur l'environnement à travers le monde, la conférence extraordinaire sur l'opérationnalisation..., la RdP17-PFBC tenue à Douala, qui marqua la fin du mandat (décembre) de la Facilitation Européenne du PFBC et la plus récente est la COP23 qui venait de s'achever par une note moins concluante. Nous le savons, au terme de ces différentes rencontres, ces dernières sont sanctionnées par des conclusions, des décisions et recommandations formulées.

De nos jours, plusieurs engagements, des décisions et des recommandations ont été pris. La question que l'on doit se poser, qu'en est-il de la mise en œuvre de tout cet arsenal de décisions ? Pourquoi les différentes Facilitations qui se sont succédées n'ont jamais réussi à réunir les financements qui ont été promis par les différents partenaires et bailleurs de Fonds pour la protection des forêts du bassin du Congo ? Est-ce, un problème de lobby, d'efficacité ou de manque de confiance des interlocuteurs de la sous région ? L'heure du bilan est arrivée !

En dehors des discours et décisions, les investissements conséquents dans l'adaptation et l'atténuation des effets du changement, ainsi qu'un basculement de tous vers l'économie verte sont l'œuvre de l'esprit. D'où, la COP 23 n'a pas pu répondre à ces demandes d'une manière effective et juste. La COP 23 s'est terminée sans des décisions claires, contraignantes et encourageantes quant à la mise en œuvre de l'accord de Paris. La COP 23 n'a pas donné le signal fort que beaucoup d'entre nous attendaient. Les parties se sont données encore toute l'année 2018 pour des négociations jusqu'à l'aube de la COP24 prévue en Pologne. Donc, peut-on conclure à un échec ?

Et pourquoi la création ou la reconduction des structures sous régionales qui, pour les unes, n'ont pas prouvé leur efficacité sur le terrain, et pour les autres, le chevauchement de certaines structures aux mêmes objectifs ? Les autorités et les décideurs de la sous région doivent prendre leurs responsabilités et, tirer le bilan des différentes mesures prises antérieurement.

L'Heure du bilan est arrivée ! I ■

Raoul SIEMENI





## RDP17-PFBC :

# UNE VÉRITABLE PLATEFORME POUR LA BONNE GESTION DES FORÊTS

La 17ème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (RdP17-PFBC), a été une rencontre de taille au regard de la qualité des participants. Environ 450 participants représentant les pays du Bassin du Congo, les bailleurs de fonds, les organisations internationales, les ONG, les experts des représentants d'institutions de recherche et le secteur privé.

Au terme de cette grand-messe, plusieurs recommandations et déclarations sans oublier des perspectives positives ont été comptées parmi les retombées de cette rencontre annuelle et la réunion qui cadre avec la fin du mandat de la Facilitation de l'Union Européenne.

**La 17ème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (RdP17-PFBC), tenue à Douala (Cameroun), du 24 au 27 octobre 2017 a été un moment de réflexion et de projection pour tous les partenaires, avec la Facilitation de l'Union Européenne, qui touche à sa fin en décembre prochain.**

Outre la tenue de plusieurs réunions (panels) par de différents partenaires de la Facilitation œuvrant dans le secteur de la forêt et de l'environnement, la RdP17-PFBC a connu trois moments importants, notamment l'organisation des trois streams thématiques, qui ont été l'occasion pour les participants de discuter des questions clés de l'avenir même du Bassin du Congo autour de la COMIFAC, institution habilitée pour la gestion des forêts de la sous région.

Parmi les participants, les acteurs de la société civile de la sous régions et les partenaires, les experts et les institutions publiques et privées du secteur forestier et environnemental.

Après quatre jours des travaux durant, les participants sont sortis satisfaits au regard de la qualité des débats, accompagnés des résultats fructueux obtenus. Ainsi, les Parties (participants) ont pris note des progrès considérables accomplis dans l'atteinte de l'objectif de

renforcement de la coopération au sein du PFBC, en mettant en exergue la valeur ajoutée du Partenariat, et également en attribuant plus de crédit et de visibilité à cette plate-forme régionale commune et sur la base d'une prise de responsabilité commune pour son fonctionnement et son développement.

Au cours de cette rencontre, une constatation a été faite, celle de l'augmentation considérable du nombre de membres du PFBC et aussi que les nouvelles structures de coopération, à savoir les collèges et le Conseil du PFBC, sont à présent bien ancrés et ont entamé leurs activités comme prévu suite à leur création actée dans le Cadre de Coopération actualisée et adoptée lors de la 16ème Réunion des Parties, tenue à Kigali en novembre dernier.

A noter que ces structures ont contribué à l'amélioration des possibilités de dialogue structuré et d'échanges efficaces au sein de ce partenariat en forte croissance.

## La Facilitation EU approuvée

Tenue avec la même dynamique que les RdPs antérieures, cette RdP17-PFBC a été également une occasion pour les différents membres de dresser un bilan des deux années de la Facilitation de l'Union européenne. Eu égard, les Parties ont exprimé leur satisfaction et ont apprécié les différentes réalisations de la Facilitation de l'Union

européenne, qui s'achève en décembre 2017. Par ailleurs, l'Union européenne a confirmé de rester un membre engagé et actif du PFBC.

Dans ce même élan, les Parties ont exprimé l'espoir de voir la prochaine Facilitation continuer à travailler dans l'esprit de la Facilitation européenne sortante afin de capitaliser et à poursuivre sur ses réalisations. La nécessité de trouver une solution constructive et efficace à la question de la prochaine Facilitation à temps pour assurer une transition en douceur lorsque la Facilitation de l'Union européenne qui arrive à son terme figure parmi les préoccupations des participants (Les Parties).

## Des perspectives prometteuses !

Cette rencontre a permis, en s'appuyant sur un dialogue structuré au sein des collèges et du Conseil du PFBC, aux Parties d'adopter un ensemble de priorités à moyen terme, décrivant clairement des priorités sur lesquelles les partenaires ont convenu d'axer la coopération du PFBC durant la période de 2018 à 2022. Par ailleurs, l'introduction, à titre expérimental, d'un système de priorités annuelles du PFBC et de sélectionner les deux priorités suivantes à mettre en œuvre dans ce cadre jusqu'à leur 18e réunion.

Il s'agit, parmi ces priorités, le Renforcement de la prise en

compte de la dimension sécuritaire dans la gestion et conservation de la faune sauvage. Dans ce contexte, les parties, y inclus les bailleurs de fonds, ont pris note des résolutions de la Conférence Ministérielle extraordinaire des pays membres de l'OCSFA, tenue à Douala, le 26 octobre 2017.

Aussi, Développer une base de données pour le suivi de la mise en œuvre et des résultats des actions menées par les partenaires du PFBC. Les Parties ont appelé à poursuivre les efforts pour promouvoir les deux objectifs suivants identifiés lors de leur 16ème réunion.

La synergie entre le secteur autre que l'environnement s'est avéré indispensable, d'où la nécessité de trouver des moyens de coopérer avec d'autres secteurs clés au-delà de la foresterie et de l'environnement, tels que l'agriculture, l'exploitation minière, l'exploration et l'exploitation pétrolières. Enfin, promouvoir de manière significative un engagement renforcé du Partenariat avec les entités du secteur privé. La 17ème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a été une véritable plateforme pour un plaidoyer pour la bonne et équitable gestion de la forêt du Bassin du Congo.

La réunion a débuté par un premier segment politique, comprenant des réunions des collègues du PFBC ainsi que la troisième réunion du Conseil du PFBC. Ce segment a été suivi par un segment technique, constitué de trois volets thématiques (Streams). La réunion a été clôturée par une session plénière de haut niveau. Peu avant, un exposé liminaire a été prononcé par Monsieur Anders Henriksson, Facilitateur de l'Union européenne du PFBC.

Wilfrid LAWILLA



## RECEIAC : UN RÉSEAU ACTIF AU SEIN DU PARTENARIAT



**Le Réseau des Communicateurs de l'Information Environnementale de l'Afrique Centrale (RECEIAC) a pris une part active à la 17ème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (RdP17-PFBC), tenue du 24 au 27 octobre 2017 à Douala au Cameroun, avec une forte représentation (10 pays de la CEEAC).**



Le RECEIAC, à l'occurrence des autres structures du secteur, a été présent à cette grand-messe environnementale sous régionale. Présent dans quasiment toutes les activités liées à l'environnement et au changement climatique dans la sous région et ailleurs, le RECEIAC a saisi cette opportunité pour dresser le bilan de leurs activités depuis quelques années de sa création.

Au cours de cette rencontre, les membres du réseau ont écouté attentivement en premier, M. Jérôme Guefack, Secrétaire général du RECEIAC, qui a fait un récapitulatif de différentes activités entreprises par le réseau. Parmi les activités phares figurent la participation des membres dudit réseau, en avril 2017, à Douala, à un atelier sur les effets du changement climatique et la REDD+ en partenariat avec la COMIFAC et le PREREDD+.

La participation à la rencontre de Kigali (Rwanda) et celle de Douala (RdP17-PFBC), en passant par celle organisée, à Brazzaville, du 3 au 5 octobre 2017, sur la Conférence extraordinaire des ministres de l'environnement de la CEEAC et de la Communauté de la communauté de l'Afrique de l'Est sur l'opérationnalisation de la Commission climat du Bassin du Congo, figurent dans l'actif du Réseau.

S'agissant de la RdP17-PFBC, hormis les publications diffusées dans les différentes radios et télévisions et sites

internet, les membres du RECEIAC ont élaboré et distribué un bulletin à tous les participants de la RdP17-PFBC. Aussi, une Newsletter a été envoyée dans les adresses mails des tous les partenaires.

Après des débats fructueux, quelques projections ont été faites à court, moyen et long terme. Au cours de cette période, plusieurs partenariats sont en cours de négociations avec d'autres institutions sous régionales, a déclaré son Secrétaire général.

Quant au président du RECEIAC, Raoul SIEMENI, il a commenté les différentes activités organisées et a exhorté les membres du réseau à rendre visible les activités du Réseau, avant d'inviter les points-focaux des pays à multiplier les efforts dans la sensibilisation afin de susciter l'adhésion d'autres pays.

A noter qu'au regard de sa vision de s'étendre à nouveau dans la sous région, de nouveaux membres ont adhéré le RECEIAC au cours la réunion de Douala.

Christian WILFRID



# QUELQUES BRÈVES DES TEMPS FORTS DE LA 17E RDP DU PFBC

## Un cadre stratégique pour le REPALEAC

A l'occasion de la 17<sup>e</sup> réunion des Parties du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo, le Réseau des Peuples Autochtones et des Populations Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de l'Afrique Centrale (REPALEAC) s'est doté d'un cadre stratégique pour sa participation aux efforts de conservation et défense des droits des communautés en Afrique Centrale. Couvrant la période 2017-2025, le cadre stratégique du REPALEAC comprends quatre axes stratégiques à savoir : (i) Sécurisation des terres, territoires et ressources naturelles des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL), (ii) Participation des PACL aux décisions touchant à l'accès et à la gestion durables des terres, forêts et des ressources naturelles aux niveaux local, national et international, (iii) Augmentation et consolidation des bénéfices économiques durables des PACL tirés de la gestion durable des ressources naturelles et de la forêt, (iv) Amélioration durable des conditions de vie des PACL. Un cadre stratégique destiné à mobiliser le maximum de partenaires possibles pour mise en œuvre afin pour porter la cause des PACL. ■



## Bassin du Congo : le collège scientifique du PFBC recommande le compromis pour une gestion durable des ressources fauniques



Face aux différents conflits qui opposent souvent les communautés locales, aux gestionnaires des aires protégées, surtout en ce qui concerne le recours aux ressources fauniques pour des besoins de subsistance, le Collège scientifique du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC), réuni à Douala, ce 24 octobre 2017, a recommandé à la Facilitation de l'Union européenne qui organise la 17<sup>e</sup> réunion du PFBC, le « compris » entre les acteurs [Communautés locales et gestionnaires], comme mécanisme

pour une gestion conservatoire de ces ressources. « Les ressources fauniques sont extrêmement importantes pour les communautés locales. Elles sont les sources premières de protéines, les gens consomment la viande de brousse, et ça fait déjà une tradition. Il ne suffit pas d'avoir une vue très strictement conservatoire de la gestion de la faune. Mais il faut aussi considérer les usages par la population locale de ces ressources ». A déclaré Denis Depommier, Directeur régionale du Cirad pour l'Afrique centrale et membre du bureau de ce collège. CEEAC et COMIFAC Le collège régional CEEAC et COMIFAC a tenu sa réunion ce mardi 24 octobre, premier jour de la 17<sup>e</sup> réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo PFBC.. Au menu de cette rencontre : la nouvelle vision de l'organisation du PFBC et rôle du collège régional présenté par la facilitation de PFBC le processus de collecte des données du plan de convergence et missions des coordinations nationales COMIFAC ■



## Le RAPAC présente un état des lieux de son organisation

En marge des événements parallèles liés à la 17<sup>e</sup> réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), Monsieur Omer NTOUGOU, Secrétaire Exécutif du Réseau des Aires Protégées de l'Afrique Centrale (RAPAC) s'est livré aux questions des journalistes du Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC) dans les jardins de l'hôtel Sawa à Douala ce 24 octobre 2017. Les débats ont tourné essentiellement sur le bilan, les accusations de détournement et les perspectives. Sur le bilan, le RAPAC qui existe depuis 2000 a connu des fortunes diverses. Cette institution s'est lancée dans une réforme tant organisationnelle que juridique. «Aujourd'hui, au

regard de ce qui a été réalisé, on peut dire, sans risque de se tromper, que le bilan de cette institution est positif depuis 17 ans d'existence» martèle Omer NTOUGOU. S'agissant du prétendu détournement du financement de l'Union Européenne estimé à 17 millions Euros, sur la base du rapport de l'audit, il a levé tous les équivoques y relatifs en faisant l'histoire de la gestion dudit fonds. De 2011 à 2015, le RAPAC a géré cet argent dans le cadre du projet ECOFAC 5. Nommé en avril 2015, c'est-à-dire en phase terminale du projet susmentionné, il n'a pas été au cœur de la gestion de ce projet même s'il est lié par le principe de la continuité. D'ailleurs, seuls 5% du montant alloué (soit 1 million d'€) ont été jugés irrecevables du fait de l'inobservation des procédures du partenaire financier. Enfin, abordant les perspectives, le Secrétaire Exécutif est optimiste quant à l'avenir de cette institution technique qui, de son point de vue, n'aura aucun chevauchement avec l'OFSA, organe politique. Il y a donc complémentarité et non chevauchement. ■

## La FAO engage les communautés locales



La FAO a organisé un événement parallèle en vue d'engager les communautés locales dans la gestion de la biodiversité en Afrique Centrale. Il s'est agi de présenter de nouveaux modèles de foresterie participative adaptés au contexte, la présentation des boîtes à outils en appui à ces nouveaux modèles, ainsi que des perspectives pour une approche graduelle de dévolution des droits et des responsabilités. La FAO veut apporter une contribution à la mise en œuvre du plan de Convergence pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale 2015-2025, avec des objectifs opérationnels tels « promouvoir la gestion communautaire et décentralisés des ressources forestières », et « renforcer la participation active des populations vulnérables à la gestion des ressources forestières, » et à l'action priorité 17 « promouvoir la reconnaissance des droits fonciers des populations locales dans les stratégies de conservation et de développement durable du plan d'action 2017-2021 du PFBC. ■

## L'Afrique centrale et la finance climatique



La 17<sup>e</sup> réunion des partenaires du PFBC a servi également de cadre de formation et de concertation sur la finance climatique. C'était l'occasion pour les acteurs de la conservation et du développement durable de la sous-région Afrique centrale et leurs partenaires, de faire le point sur les défis, les obstacles à la recherche et l'utilisation effective du financement climatique. La société civile entre autres acteurs s'est dite marginalisée et pas prise en compte dans la quête des financements climatiques. Elle a exhorté les gouvernements à plus d'efforts et

a considérer les peuples autochtones comme une entité importante dans le processus de mobilisation des ressources. Le secteur privé à travers la voix de l'ATBT a souligné la naissance constante de nouveau concept, un manque d'information sur le sujet et a exhorté les décideurs politiques à valoriser les financements des exploitants forestiers avant la mise en place de nouveaux mécanismes. Après un tour de table à cœur ouvert des panelistes, les participants ont été édifiés et outillés sur les fondamentaux de la finance climat, les cadres d'investissements crédibles et ambitieux et les initiatives porteuses du Bassin du Congo. Reste à trouver les ressources suffisantes pour permettre une représentativité conséquente et efficace des experts du Bassin du Congo lors des négociations internationales sur les changements climatiques. ■

Le RECEIAC



*Monsieur Anders HENRIKSSON,  
Facilitateur du Partenariat pour les  
Forêts du Bassin du Congo*



**Interview**

**Monsieur Anders HENRIKSSON,  
Facilitateur du Partenariat pour les  
Forêts du Bassin du Congo**

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo dont la facilitation a été assurée par l'Union Européenne pour ces deux dernières années, a tenu du 24 au 27 octobre 2017 à Douala au Cameroun, sa 17<sup>ième</sup> Réunion des Parties. A cet effet, Monsieur Anders HENRIKSSON, Facilitateur du PFBC, s'est livré au micro d'AEP pour nous faire part du bilan global des actions de la Facilitation de l'UE au terme de son mandat.

**Afrique Environnement Plus : Depuis la dernière réunion du PFBC à Kigali en novembre 2016, quelles sont les activités qui ont meublé l'agenda de la facilitation avant cette 17<sup>ième</sup> réunion du PFBC ?**

**Facilitateur :** La Facilitation de l'Union Européenne du PFBC a reçu un mandat fort à Kigali en novembre dernier pour travailler sur les points mentionnés dans le communiqué final de Kigali. Comme vous le savez, nous avons lancé des nouvelles structures de coopération pour le Partenariat, à savoir les collèges et le Conseil du PFBC. Nous avons ainsi fait un suivi pour commencer le travail au sein de ces structures à la suite de la session inaugurale du Conseil tenue à Kigali. Donc, nous avons préparé la deuxième réunion du Conseil, qui était une session de travail tenue à Libreville au Gabon en mai dernier. Afin de permettre une concertation accrue et un dialogue soutenu au cours de ladite réunion du Conseil du PFBC, nous avons consulté les collègues et avons réussi à organiser une discussion participative et bien structurée à Libreville. L'ensemble des structures de gouvernance maintenant

mis en place est le résultat d'une forte demande des partenaires. Il a été très gratifiant pour nous de voir que cette initiative est utile et fonctionnelle et qu'elle impulse un nouvel élan et enthousiasme en faveur du PFBC.

Par ailleurs, après la Réunion des Parties (RdP) à Kigali nous avons demandé aux partenaires à travers les collèges, quels étaient les points essentiels sur lesquels nous pourrions améliorer ensemble les RdPs du PFBC. Sur la base de cette évaluation, nous avons fait un certain nombre de propositions et orientations qui ont été acceptées par le Conseil pendant la réunion à Libreville. Et maintenant, nous les appliquons à cette RdP de Douala. Ces propositions concernaient notamment la structure et la durée de la RdP et l'organisation des streams thématiques.

Un autre point dont nous avons déjà parlé pendant la RdP à Kigali et que nous avons soutenu : c'est l'idée d'essayer de mieux décrire ce que comprend la coopération actuelle au sein du PFBC par l'établissement d'une liste de priorités sur lesquelles les partenaires sont d'accord pour collaborer

pendant les cinq prochaines années. Donc, après Kigali nous avons dressé une liste de priorités à moyen terme, sur laquelle nous avons consulté les collègues au début de l'année. Sur la base de cette consultation, une liste révisée a été discutée pendant la réunion du Conseil à Libreville. Le Conseil a soutenu cette proposition et une liste de dix-neuf domaines prioritaires sur lesquels la coopération du PFBC va se concentrer de 2018 à 2022 va être formellement adoptée par la session plénière ici à Douala.

Y afférent à cette discussion sur les priorités à moyen terme, il y a une autre idée que notre facilitation a proposé après Kigali. En effet, nous avons proposé aux partenaires l'idée d'introduire, à titre expérimental, des priorités annuelles du PFBC sur lesquelles les partenaires intéressés peuvent coopérer entre une RdP et la prochaine sous l'égide du Partenariat. Il a été convenu à la réunion du Conseil à Libreville que la Facilitation de l'UE devrait rédiger un document conceptuel expliquant comment un tel système pourrait fonctionner et aussi rassembler quelques propositions concrètes pour les premières priorités annuelles pilotes. Nous l'avons fait pendant l'été et nous avons présenté ce document aux collègues. Cette initiative a été bien reçue par les collègues et notre proposition, y incluses les deux priorités spécifiques proposées pour la période jusqu'à la 18<sup>ième</sup> RdP, ont été soutenues par la réunion du Conseil ici à Douala. Donc, l'intention est de faire adopter formellement ces propositions lors de la session plénière de la 17<sup>ième</sup> RdP.

Je voudrais souligner qu'il est très important de bien comprendre ce que signifie ce terme «priorité» dans ce



Photo de famille entre les membres de la Facilitation européenne et les jeunes volontaires du REJEFAC

**La Facilitation européenne tire à la fin de son mandat. Vous avez présenté un bilan des activités de la Facilitation. Au regard de tout cela, quelles sont les démarches qui ont été engagées pour la poursuite de la facilitation à la tête du PFBC ?**

Je pense que les partenaires ont vu que l'UE s'est fortement investie dans ce processus et il est clair pour nous que l'acquis de la Facilitation européenne doit être protégé mais aussi évolué. C'est la raison pour laquelle, depuis le début de cette année, nous avons approché différents partenaires susceptibles d'être intéressés et capables de faciliter le PFBC après nous. Ces consultations se sont poursuivies jusqu'à ce point et le collège des bailleurs de fonds a traité de cette question ici à Douala. Comme je l'ai rapporté au Conseil cette semaine, ces consultations vont continuer avec l'objectif de trouver une solution ambitieuse et constructive qui mènera à une bonne transition lorsque la Facilitation de l'UE prendra fin en décembre 2017. J'aimerais aussi souligner que, même si la Facilitation de l'UE arrivera à son terme, l'Union européenne restera un membre très engagé et actif du PFBC. J'avais aussi souligné à tous les partenaires que la création des collèges et du Conseil a engendré une co-responsabilisation très importante et très appréciée des partenaires et que la mise en place du Conseil, plus particulièrement, permet dès à présent de multiplier les points d'appuis sur lesquels la facilitation peut articuler son pilotage du Partenariat, en allégeant d'autant sa charge de travail.

Nous pouvons constater que nos partenaires sont prêts à prendre leurs responsabilités, à faire des contributions et qu'ils ont des idées constructives et innovantes. Nous pensons que ce n'est pas seulement à la facilitation du PFBC d'apporter de bonnes idées, mais nous devons réunir toutes les énergies et on peut voir qu'il y a vraiment des énergies importantes au sein des collèges du PFBC. A mon avis, la prochaine facilitation bénéficiera de tout cela.

**Parmi les collèges, il y a celui de la société civile qui est sensé d'accompagner les initiatives locales. Quel est le lien qu'il y a avec le collège des bailleurs dans le cadre de l'accompagnement aux initiatives et programmes pour les actions concrètes.**

Le lien est fait à travers le Conseil. Nous avons sept collèges et chaque collège a deux chaises au Conseil. Les représentants du collège de la société civile étaient présents dans la réunion du Conseil ici à Douala, assis

juste à côté des représentants des collèges du secteur privé, des bailleurs de fonds, et des gouvernements et organisations régionales. Comme les collèges sont composés par les partenaires de même nature, ils peuvent parler des problèmes communs. Au Conseil, les représentants de la société civile peuvent poser des questions aux autres membres du Conseil et commenter par exemple sur ce que les représentantes des bailleurs ou du secteur privé ont dit.

Il y a aussi une discussion en cours sur comment mieux impliquer tous les types de partenaires lorsque nous avons des discussions thématiques au niveau technique sur le changement climatique et autres. Cette année, nous avons organisé seulement trois streams thématiques, mais nous avons dit que dans tous les streams, il doit y avoir des membres des collèges du secteur privé et des institutions de formation et de recherche. En plus, des documents de travail de tous les trois streams de cette année ont été préparés par des membres du collège des institutions de formation et de recherche. Mais, nous n'avons pas encore assez des membres du secteur privé et des institutions de formation et de recherche et c'est un domaine sur lequel l'on doit encore travailler. Avec la société civile, nous n'avons pas eu le même problème. Elle était impliquée dans tous les streams à Kigali.

Le Conseil est important car tous les types de partenaires y sont. Il est aussi important que les représentants de chaque collège qui ont un siège au Conseil fassent le compte rendu afin que leur collège ait un feedback sur tout ce qui a été discuté au Conseil. Tout cela a commencé à bien fonctionner. En complément, la Facilitation elle-même fait aussi un compte rendu de tout ce qui s'est passé au Conseil. A notre avis, il est très important que les collèges et le Conseil travaillent dans une transparence absolue. Sur ce point, je pense que nous avons eu une réussite, car c'est déjà fonctionnel.

**C'est ici pour nous l'occasion de vous remercier et l'ensemble de l'équipe de la Facilitation de l'Union européenne du PFBC pour avoir assuré la prise en charge pour les RdP 16 et 17 du PFBC, de l'ensemble des points focaux RECEIAC des 10 pays de l'espace COMIFAC/CEEAC (Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC)). Nous vous souhaitons plein succès dans vos fonctions futurs.**

Par Raoul SIEMENI

contexte. Dans la grande liste, c'est-à-dire pour les cinq ans à venir, ce terme signifie des domaines d'intervention très larges comme le changement climatique, la conservation ou la prise de décision sur la base des données, etc. Mais, lorsque nous parlons de priorités annuelles, nous avons en tête des mesures concrètes, au sein de ces domaines prioritaires, sur lesquelles les partenaires vont travailler ensemble pour aboutir à quelques résultats concrets lors de la prochaine RdP. Nous proposons de tester cette approche entre la 17<sup>ième</sup> et le 18<sup>ième</sup> RdP. L'idée étant que ce ne soit pas la facilitation qui dirige ce travail, mais les partenaires eux-mêmes.

Il y a bien sûr beaucoup d'autres activités de coopération et collaboration qui se passent tout le temps dans le Bassin du Congo sous l'ensemble des dix-neuf priorités à moyen terme. Mais, dans la plupart de cas, ces activités ne sont pas libellées comme des «activités du PFBC». L'idée est d'attribuer une valeur et une visibilité accrue à cette plateforme commune par le billet des activités explicitement entreprises sous l'égide du PFBC. Comme avec le streams thématiques, cette initiative servira aussi

à renforcer la continuité d'interaction entre les partenaires d'une RdP à l'autre. Et je pense que c'est important pour le PFBC dans le long terme, car il y a des questions récurrentes qui reviennent du genre, qu'est-ce que fait le PFBC ?

Depuis Kigali, notre priorité était de consolider «l'acquis de Kigali» en termes de nouvelles structures de coopération et le processus de définir des priorités communes. Maintenant, je vois beaucoup de demandes et propositions qui sont faites lors des réunions des collèges et du Conseil. Bien sûr, avec une centaine des membres notre Partenariat a besoin de ces structures pour être en mesure de mener un dialogue structuré efficace. Mais, en plus, ce que j'entends de la part de plusieurs collèges, entre autres des collèges de la société civile et des ONGs, est que cette façon de travailler leur est utile aussi dans le contexte de leurs activités au quotidien. Nous espérons que cette réforme est irréversible et durable et qu'elle apportera une vraie valeur-ajoutée pour le travail des partenaires ensemble en sein du PFBC. Si cela sera le cas, je pense que ce serait un héritage important de la Facilitation Européenne de 2016-2017.





## RDP17-PFBC

# LES TROIS THÉMATIQUES PRINCIPALES DÉBATTUES AU SEIN DES TROIS STREAMS

La société environnementale du Bassin du Congo s'est réunie à Douala, au Cameroun, du 24 au 27 octobre dernier, lors de la 17ème Réunion des Parties du PFBC. Au centre de cette rencontre, plusieurs thèmes dont trois (3) principaux repartis et débattus dans trois streams. L'on note le stream 1 avec pour thème : « Gouvernance forestière et aménagement du territoire, » stream 2 : « Biodiversité et faune sauvage » et le stream 3 : « Changement climatique : atténuation et adaptation. »

Les trois streams thématiques, au terme des présentations, débats et propositions, ont formulé un certain nombre de recommandations sur les principales questions liées à la protection et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, y compris le changement climatique, ainsi qu'un nombre d'autres documents et d'outils précieux pour les partenaires du PFBC.

Nous [Afrique Environnement Plus], ayant pris part à cette rencontre sur la forêt du Bassin du Congo, vous faisons, dans les lignes qui suivent ci-dessous, la synthèse des recommandations saillantes issues des trois streams.

Réalisé par Wilfrid LAWILLA

## Stream 1. Gouvernance forestière et aménagement du territoire.

Ce panel qui a retrouvé, pour la plupart, des acteurs de la société civile, a formulé quatre (4) recommandations. Et parmi les points saillants l'on note Elaborer un guide pratique sur le thème « Les outils technologiques d'aide à la décision dans le bassin du Congo » permettant d'orienter les usagers et praticiens en fonction du type d'informations qu'ils recherchent. Ce guide pratique sera présenté à la prochaine RdP et distribué aux participants.

**A cet effet**, le stream 1 recommande que les promoteurs et porteurs des différents outils (SIG, outils cartographiques, portails de base de données) se rencontrent dans le courant de l'année 2018 afin de développer un petit guide pratique sur le thème « Les outils technologiques d'aide à la décision dans le bassin du Congo ». Ce petit guide pratique orienterait les praticiens en fonction du type d'information qu'ils recherchent. Une façon pour les partenaires du PFBC à bien maîtriser la spécificité et la complémentarité de ces outils, afin de pouvoir recourir aux outils les plus adéquats pour les aider dans leurs activités et leurs stratégies.

**Il faut élaborer** un document d'orientation régional sur la prise en compte de la légalité dans les politiques d'achat de bois des marchés publics des Etats de la sous-région et de leurs partenaires internationaux. Ce texte d'orientation sera développé au niveau de la CEEAC dans le courant de l'année 2018 en vue de sa validation technique lors de la prochaine RdP.

**En sus**, les participants recommandent l'organisation, sous l'égide du Secrétariat Général de la COMIFAC, une étude de faisabilité sur les possibilités d'adoption, dans les pays forestiers du Bassin du Congo, d'une fiscalité incitative visant la formalisation graduelle des filières domestiques du bois. Les résultats de cette étude feront l'objet d'une session de validation technique lors de la prochaine RdP.

## Stream 2. Biodiversité et faune sauvage

Dans ce panel 2, les projecteurs ont été mis sur la protection de la biodiversité et la faune sauvage. Il s'est dégagé qu'afin de lutter au trafic illégal des animaux sauvages et des ses conséquences sur la sécurité et la stabilité dans les pays du Bassin du Congo, le PFBC est appelé, autour du Plan de Convergence de la COMIFAC, et à faciliter la coopération en vue de la mise en œuvre des trois recommandations qui cadrent dans ce secteur.

Il s'agit dans le domaine économique, des lois et réglementations et de la sécurité.

S'agissant du domaine économique, il a été recommandé d'Etablir des modèles de gouvernance efficaces pour une gestion qui améliore la gestion des aires protégées à travers des partenariats qui garantissent des financement à long terme, qui créent des conditions d'application effective de la loi, et qui contribuent au renforcement de la sécurité au niveau local, national et transnational, afin de contribuer à une croissance économique durable

**Quant aux lois et de la réglementation**, Conduire des évaluations nationales des systèmes judiciaires incluant à la fois le cadre légal national et international, la coopération judiciaire internationale et les capacités institutionnelles, afin de développer des mécanismes standardisés de suivi et monitoring judiciaire combattant la corruption liée aux crimes environnementaux.

**Sur la question de la sécurité**, Créer une plateforme multi-acteurs nationale et transnationale pour assurer la sécurité des personnes et de la faune sauvage et qui permet une coopération réelle, d'une part entre



les agences de conservation et les services de sécurité et de défense, et d'autre part avec les partenaires afin d'établir un modèle conservation – sécurité et populations locales.

Ils ont rappelé le rôle clé que doit jouer l'OFAC en organisant un cadre de gestion de données standardisées, afin de permettre aux partenaires de réunir les métadonnées socio-économiques appropriées et permettre ainsi leurs analyses. Un premier état de lieu convaincant devrait être présenté lors de la 18ème Réunion des Parties du PFBC.

## Stream 3. Changement climatique : atténuation et adaptation

Le dernier groupe s'est penché sur la question de l'heure, celle de dérèglement climatique et ses conséquences. Sur ce, il était question de la mise en place des NDC et réalités de la finance climatique en Afrique Centrale. Ainsi, face à cette exigence, les participants ont émis bon nombre de proposition sous forme de recommandations. Ce panel recommande à la COMIFAC de développer des projets et des programmes sous régionaux avec des composantes nationales dont les plus urgents portent sur :

L'élaboration des projets « readiness » sous régionaux à soumettre pour le financement au FVC en utilisant les ressources des projets sous régionaux existants, des mécanismes sous la CCNUCC ou d'autres mécanismes; L'élaboration des projets d'adaptation sous régionaux bancables de tailles micro, petites, moyennes ou grandes à soumettre pour le financement au FVC, FEM, FA, LDCF, et d'autres fonds et initiatives régionaux en utilisant les ressources des projets sous régionaux existants, des mécanismes sous la CCNUCC ou d'autres mécanismes ;



Les pays d'Afrique Centrale devraient initier dans les meilleurs délais le processus de révision de leurs CDNs attendues en 2020 dont les prochaines étapes portent sur:

La mobilisation des appuis multiformes (les partenaires et l'ensemble des parties prenantes) pour accompagner les Etats de l'espace COMIFAC/CEEAC:

Une attention particulière sera accordée à la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires aux institutions nationales, sous régionales, ou internationales concernées pour que ce processus soit inclusif, efficace et produise des scénarios crédibles, réalistes, ambitieux et qui contribuent à la vision de développement nationale; Les pays d'Afrique Centrale devraient prendre des mesures proactives pour planifier, accéder, utiliser et suivre efficacement le financement climatique dont les prochaines étapes portent sur :

**L'amélioration** par les Etats membres de la COMIFAC/CEEAC d'un climat d'affaire plus favorable principalement dans le cadre du FVC et des autres mécanismes de financement pour le changement climatique. Par ailleurs, les partenaires du PFBC exhortent la Facilitation du PFBC à :

**Faciliter** l'appropriation de ce processus par toutes les Parties du PFBC au niveau national et régional à travers la vulgarisation de tous documents et autres moyens de communication, sur les CDNs d'une part et, d'autre part, susciter l'élaboration des notes conceptuelles dans la perspective d'accéder au financement.

**Inviter** les partenaires du PFBC qui souhaitent voir inclure dans les priorités annuelles de 2019, de commencer dès maintenant à travailler sur une proposition de note conceptuelle et les activités envisagées portant sur les changements climatiques avec référence sur les CDNs et la Finance climatique, à soumettre au prochain Conseil du PFBC pour adoption à la plénière du PFBC 2018.

## CONSERVATION EN AFRIQUE

# L'OCFSA SE RELANCE SUR DE NOUVELLES BASES

Saisissant la tenue de la 17ème Réunion des Parties pour le Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo (RdP17-PFBC), les ministres de l'organisation pour la conservation de la faune sauvage en Afrique (OCFSA) se sont réunis pour une Conférence extraordinaire à Douala (Cameroun) le 26 octobre 2017.

Réunie sur la présidence de la République du Congo et conduite par Rosalie Matondo, Ministre de l'économie forestière, cette rencontre des ministres a été précédée de celle des experts qui ont jeté des bases (documents) au profit du segment ministériel. Au cœur des débats, la restructuration de cette organisation qui date de 1982, suite aux faiblesses observées durant ces années d'existence.

Parmi les sujets saillants débattus au cours d'un huis clos par les ministres, l'on a deux points essentiels à savoir sur les questions financières et institutionnelles.

Au terme des échanges fructueux, les ministres ont formulé des recommandations et pris des résolutions.

S'agissant de la question financière, les ministres ont examiné et ont adopté le projet de budget. Ils ont statué sur les arriérées de contributions des Etats membres, avant d'adopter le plan de relance 2017-2018 dudit Plan de démarrage à hauteur de cent vingt cinq millions (125.000.000) de FCFA. Ainsi, ils ont décidé le taux de cotisations des Etats membres à vingt cinq millions (25.000.000) de FCFA correspondant à quinze millions comme cotisations égalitaires au titre de l'année 2018 auxquels sont ajoutés dix millions comme règlement des arriérées, en vue de la mise en œuvre de ce plan de relance.

Par ailleurs, les ministres se sont engagés à faire des efforts pour verser régulièrement leurs cotisations annuelles après l'année de démarrage. Ces derniers ont pris acte des pistes potentielles de financement de l'OCFSA. Entre temps, les ministres ont invité le Secrétaire général de la CEEAC à explorer les sources de financement pour la mise en œuvre du programme éco-sécurité adopté par les ministres de la CEEAC à Ndjamena, auprès de l'Union européenne à travers le 11ème FED et de la BAD

Quant à la question institutionnelle, les ministres ont adopté le Règlement intérieur du Secrétariat général permanent de la Conférence des ministres de l'OCFSA, du recrutement d'un consultant pour l'élaboration du manuel de procédures administratives, finances et comptables. Les ministres ont instruit la nouvelle équipe dès son installation de mettre en œuvre la feuille de route.

Les ministres ont adopté le principe de rotation pour les différents postes statutaires.

Enfin, les ministres ont invité les pays de la COMIFAC à adhérer à l'OCFSA.

Wilfrid LAWILLA



# LE PROGRAMME ECOFAC VI VOLET CAMEROUN DÉSORMAIS OPÉRATIONNEL

La 6ème phase du Programme des « Ecosystèmes Fragilisés d'Afrique Centrale » (ECOFAC VI) a été lancée, le 25 octobre dernier à Douala, en marge de la 17ème réunion des parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), par l'Union européenne, dans son volet Cameroun.



Le Programme ECOFAC VI qui bénéficiera d'un montant global de 40,5 milliards FCFA, dont 10 milliards FCFA (15,5 millions d'euro) seront alloués à des activités au Cameroun. Cette cérémonie de lancement d'ECOFAC VI, volet national (Cameroun), co-présidé par la COMIFAC et la CEEAC, a réuni les partenaires techniques et financiers du secteur de la forêt et de la conservation, ainsi que les principales organisations qui participent à la mise en œuvre de cette 6ème phase d'ECOFAC au Cameroun.

Au regard des réelles menaces qui pèsent sur la biodiversité, y compris le risque d'extinction de l'éléphant de forêt d'ici 10 ans en Afrique centrale, l'appui de l'Union européenne se concentre essentiellement sur les aires protégées. Au Cameroun, l'accent est mis sur la réserve de la faune du Dja, inscrit par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine Mondial, et pour la première fois du Parc National du Faro, situé dans la région septentrionale du pays. L'Union Européenne, à travers ses partenaires AWF et ZSL, appuiera notamment le Ministère des Forêts et

de la Faune (MINFOP) dans sa lutte contre le braconnage et le commerce illicite d'ivoire. Pour ces deux parcs, le financement de l'UE porte sur une enveloppe totale supérieure à 5 milliards de francs CFA (8 millions d'euro).

## La nécessité de la prise de conscience

La Représentante de l'UE, Chantale Marissen, a déclaré que « L'effet du levier attendu à travers ce programme ne pourra être atteint qu'avec la détermination sans faille de nos partenaires de l'Afrique centrale à protéger notre planète et à combattre ceux qui veulent la détruire à leurs profits. »

En sus, l'Union Européenne appuiera aussi l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), qui est un organe de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), dont la publication phare est « L'état des forêts », ouvrage



de référence du secteur. Ce soutien d'une valeur de plus de 2 milliards de francs CFA (3,5 millions d'euro) sera coordonné par le CIFOR.

L'appui européen à l'OFAC permettra à la sous-région de disposer des outils essentiels de pilotage et de diffusion des connaissances pour une gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. L'enjeu est considérable puisque, non seulement ces forêts jouent un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique, en stockant 25% du carbone des forêts tropicales du monde, mais elles abritent aussi 30 millions d'habitants et fournissent des moyens de subsistance à plus de 75 millions de personnes.

Selon Thérèse-Chantal Mfoula, le Secrétaire Général de la CEEAC, souhaiterait que l'ECOFAC VI confirme le passage de la conservation à l'économie de la conservation telle qu'amorcée par le programme ECOFAC V, dans la mesure où les premières phases qui ont démarré dès 1992 se sont concentrées sur la conservation du capital naturel. »

Il sied de noter que, depuis plus de 25 ans, à travers les programmes ECOFAC, l'Union Européenne (UE) appuie les Etats d'Afrique Centrale à préserver leur biodiversité exceptionnelle et à gérer leurs écosystèmes forestiers. A ce titre, depuis 1992, l'UE a déjà investi plus de 90 milliards de francs CFA (138 millions d'euro) dans la région à travers les cinq premières phases dudit programme phare.

Rappelons que le lancement de l'ECOFAC VI, volet Cameroun intervient après celui du Gabon, au mois de juillet, à Libreville.

Rwahne Darwin





Photo de famille des jeunes volontaires du REJEFAC



## REJEFAC

# LA DYNAMIQUE PARTICIPATION DE CES VOLONTAIRES AU PFBC 2017

La participation des volontaires à la rencontre du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (PFBC) est devenue une tradition. La première participation des jeunes volontaires à la 15<sup>ème</sup> édition du PFBC en 2015 au Palais des Congrès de Yaoundé au Cameroun sous la facilitation américaine a été « un coup d'essai, un coup de maître ». Cette première participation réussie a encouragé les initiateurs de l'Association Jeunesse Verte du Cameroun qui portent le Réseau des Jeunes leaders du Bassin du Congo à solliciter à nouveau la Facilitation de l'Union Européenne du PFBC de continuer à requérir aux services des jeunes volontaires. C'est ainsi qu'en 2016, le REJEFAC a mis en contact le REJEFAC Rwanda en lien avec les organisateurs de la 16<sup>ème</sup> édition du PFBC qui s'était tenue dans ce pays, et au regard de la qualité des services rendus par ces jeunes volontaires qui va au-delà des stewards et hôtesse, la Facilitation de l'Union Européenne du PFBC a une fois de plus fait appel aux jeunes volontaires pour la 17<sup>ème</sup> édition qui s'est tenue du 13 au 27 octobre 2017 à l'Hôtel Sawa dans la ville de Douala au Cameroun. La particularité de cette troisième participation a été l'implication directe des volontaires dans l'organisation et le déroulement des travaux intenses qui ont eu lieu. Trois jours avant le début de la rencontre, des réunions de préparation ont été organisées en lien avec les principaux responsables, NOOKOM, l'équipe de la facilitation du PFBC constituée par M Pierre Process, M François Bruisson, M Dany Pokem et la coordonnatrice régionale du REJEFAC, Mme Tamoifo Nkom Marie.

site du PFBC que la sélection a été faite. Des contacts téléphoniques ont été faits avec les concernés et ensuite au regard des profils et de leur engagement et volonté, ils ont été sélectionnés. L'approche genre a été prise en compte durant cette sélection afin d'encourager les filles et leur donner l'occasion de s'exprimer encore mieux. Au finish, trente et un jeune provenant des régions de l'Adamaoua, du Centre et du Littoral ont été retenus. L'AJVC, la JVE, le REJEFAC, le CADDE, le PODC, le CNJC et le REFADD sont pour la plupart des organisations auxquelles appartenaient ces volontaires dont près de 60% a été constitué des filles, sans oublier aussi des étudiants et étudiantes du domaine, des leaders communautaires, des organisations membres du REJEFAC du forum sous régional CEFDHAC.

Durant la rencontre, les jeunes ont été actifs dans plusieurs activités. Concernant la logistique, ils se sont occupés du montage des badges et de la confection des kits des participants. Dans les salles de réunion, ils se sont assurés de la présence et du fonctionnement de la sonorisation et de la présence du petit matériel nécessaire pour le confort des participants. Les jeunes ont tenu avec une réussite totale le secrétariat où ils se sont occupés de la coordination générale des volontaires affectés à des tâches précises, de la coordination des impressions, des photocopies, du classement des documents et autres questions liées. Leur présence massive et active à l'accueil a permis de faciliter l'enregistrement et l'orientation des participants. Puisque la répartition des volontaires dans les différentes tâches tenait compte de leurs profils, ceux qui avaient une capacité technique et scientifique sur les thématiques

débatues, ainsi que dans l'organisation technique et logistique des grands événements. Ils ont amélioré leur connaissance sur les grandes thématiques et projets relatifs à la protection de l'environnement et à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Certains ont noué des contacts personnels avec des personnalités invités qui on l'espère leur permettra de poursuivre leurs missions et études.

Le PFBC a aussi été une opportunité pour les organisations de jeunes sélectionnées de communiquer en off avec les participants sur leur structure et de nouer des partenariats gagnants-gagnants. C'est dans cette logique que le directeur du CADDE par exemple, a initié des contacts «B to B» avec certains participants bien ciblés afin de leur présenter les missions et les projets du CADDE. Quant au REJEFAC, la communication a principalement porté sur la présentation de son nouveau cadre stratégique adopté pour les années 2018 à 2025. Une communication en life à Radio environnement a permis de revenir sur les actions organisées vers la COP 23 à savoir la COP CHEZ NOUS Cameroun et régional et la grande caravane climatique sous régionale.

Par la suite, le REJEFAC par des contacts B to B avec des documents à l'appui, a rencontré les experts, les personnalités, les bailleurs, les partenaires et bien d'autres et espère que certains pourront s'associer à la dynamique enclenchée et ainsi soutenir de manière plus ciblée les actions contenues dans le cadre stratégique proposé. Son cadre stratégique est constitué de quatre Axes Stratégiques (AS). L'AS 1 concerne les questions de paix et de sécurité autour des aires protégées et dans la gestion des ressources naturelles et l'AS 2 est relatif au reboisement, à la conservation des forêts et à la restauration des sols dégradés. Quant à l'AS 3, il s'intéresse aux questions de gestion intégrée des ressources en eau tandis que l'AS 4 concerne tout ce qui est transversale à savoir le renforcement de capacité, l'appui financier et le transfert de technologie. Le site Web du REJEFAC a aussi été présenté : [www.rejefac.org](http://www.rejefac.org)

discutées ont été affectés soit dans les collèges, soit dans les streams et soit auprès de certaines personnalités afin de faciliter leur travail de restitution et d'organisation des sessions. C'est ainsi que dans le stream 1 sur la gouvernance forestière, le stream 2 sur la biodiversité et le stream 3 sur les changements climatiques, ont eu le soutien des « experts juniors » en plus pour eux d'assurer la logistique et l'assistance apportée aux rapporteurs dans la prise de note et la production finale des rapports. Le même dynamisme de ces jeunes volontaires a été observé au sein des collèges, innovation essentielle de l'action du PFBC. Certains jeunes Experts et Responsables de la Facilitation de l'UE ont été assistés par des volontaires qui jouaient auprès d'eux le rôle de traducteurs et de liens avec les autres partenaires et acteurs invités.

Les jeunes volontaires du Cameroun ont saisis cette occasion pour renforcer leur capacité sur les thématiques

Les volontaires du REJEFAC se sont séparés dans une grande ambiance, par une photo de famille et la remise officielle des attestations de participation. ■

# LES CADRES DE LA BDEAC À L'ÉCOLE DU SAVOIR SUR LES ODD



Photo de présidium

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan stratégique 2017-2022, la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC), a organisé à Brazzaville, du 17 au 19 octobre 2017, en partenariat avec l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), un atelier à l'intention de ses cadres, des experts climat des pays membres de la sous-région et des organes spécialisés de la Zone (CICOS, PEAC...) sur la prise en compte et les interactions ODD/ climat dans les projets et programmes.



Les participants ont été aussi formés sur les outils d'analyse de la durabilité pour la prise en compte des ODD (priorisation des cibles des ODD, analyse de la durabilité des politiques et stratégies, budgétisation des plans et programmes au regard des ODD, Gestion axée sur les résultats au regard des ODD).

Dans son allocution, M. Jean-Pierre NDOUTOUM, directeur de l'IFDD a affirmé que la « rencontre entre l'IFDD et la BDEAC n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte de la volonté des plus hautes autorités de la Banque d'intégrer la dimension environnementale dans la vision, le fonctionnement et le portefeuille de la Banque. »

M. Fortunato OFA MBO NCHAMA, président de la BDEAC, pour sa part, a déclaré que « l'organisation de cet événement entre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2017-2022 de la BDEAC, notamment le cinquième objectif des stratégies opérationnelles qui vise à inscrire tous les financements des projets de la Banque dans une logique de Développement durable », avant d'ajouter que les thématiques choisies cadrent bien avec cette approche stratégique qui vise particulièrement



Photo de famille

deux objectifs : faire de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale, une Banque citoyenne, une Banque de proximité dans la sous-région Afrique Centrale, et permettre à la BDEAC d'accompagner les États membres dans la diversification de l'économie, notamment à travers le développement et la promotion de l'économie verte et de l'économie bleue ».

Les participants ont pu bénéficier de l'expertise, entres autres, de M. Tounao KIRI, Coordonnateur de programme à l'IFDD, Spécialiste de programme Stratégies nationales et cadres institutionnels du développement durable à l'IFDD, et du Dr Martin YELKOUNI, Directeur du département environnement à l'Université Senghor d'Alexandrie, qui est un opérateur de la Francophonie.

Le premier a présenté les principaux accords internationaux signés en 2015, qui sont le rappel des engagements antérieurs qui ont été révélés, particulièrement l'Agenda 2030 des Nations-Unies et les Objectifs de Développement durable qui concernent tous les pays de la planète.

Et le second quant à lui pense que « depuis la conférence de Rio+20, la question de l'économie verte est actuelle, et l'on doit en faire, une politique durable. » Ce qu'explique que « l'on doit avancer pas à pas pour que l'ensemble des agrégats macro-économique puisse répondre aux critères de durabilité. »

Cet atelier a permis à la BDEAC de convenir, avec l'IFDD, d'une feuille de route pour

la finalisation d'un accord de partenariat en matière de développement durable, d'énergie durable, d'économie verte et des changements climatiques. En outre, la Banque a convenu avec les points focaux des pays membres et les Représentants des organismes spécialisés présents des actions à mettre en œuvre pour constituer un pipeline de projets éligibles aux mécanismes de la finance climatique.

Le premier acte de cette feuille de route sera la signature d'un accord de partenariat entre la BDEAC et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en marge de la tenue de la COP23 à Bonn (Allemagne).

Au terme cet atelier de formation, les participants ont reçu des attestations de participation, et ont émis le souhait que ce genre de formations soient plus régulières.

**Wilfrid Lawilla et Raoul Siemeni**



Vue des participants

# PARTAGE DE BÉNÉFICES REDD+

## REUNION GROISSE SACRE COEUR

du 20 JUIN 2017



**Interview**  
**Monsieur Patrick KIPALU, Coordonnateur National de FPP (RDC)**

### « LES ETATS DU BASSIN DU CONGO DOIVENT PROMOUVOIR LE CLIP EN L'INSÉRANT DANS LEUR ARSENAL JURIDIQUE »

Forest Peoples Programme (FPP) est une structure internationale qui défend, à travers le monde, les droits des peuples qui vivent dans les forêts et en tirent leur subsistance. Il œuvre cependant à créer un espace politique qui permette aux peuples des forêts de sauvegarder leurs droits, contrôler leurs terres et de décider eux-mêmes de leur avenir. En RDC, FPP implémente plusieurs projets dont le plus en vue est axé sur « REDD +, la sécurité des moyens de subsistance et le développement économique ». Dans cet entretien, Patrick Kipalu présente non seulement les objectifs et réalisations du projet en RDC, mais aussi il arbore le nouvel Arrêté Ministériel n°26 du 08 novembre 2017 fixant le cadre de directives nationales sur le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) pour la mise en œuvre de la REDD+.



**Afrique Environnement Plus (AEM) :** Le Ministre de l'Environnement et du développement durable, son Excellence Amy Ambatobe venait de signer un arrêté fixant le cadre de directives nationales sur le consentement libre, informé et préalable (CLIP) pour la mise en œuvre de la REDD+ en RDC. Quelle est la portée du CLIP et quel sens donnez-vous à cet arrêté ?

**Patrick Kipalu :** Le CLIP est un droit reconnu aux communautés locales et autochtones dans plusieurs instruments juridiques internationaux - (par exemple la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention sur la Diversité Biologique, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, etc.) - de donner ou refuser de donner leur consentement dans la conception et la mise en œuvre des politiques et/ou projets susceptibles d'impacter leurs terres traditionnelles ou style de vie. C'est un élément important qui contribue au renforcement du droit des communautés à l'autodétermination et permettant ainsi aux communautés de décider eux-mêmes de leur avenir. La REDD+ est un processus complexe - avec des potentiels de bénéfices, mais aussi des risques énormes pour les communautés dépendantes des forêts - et sa mise en œuvre effective nécessitent la reconnaissance et la protection des droits des communautés forestières et une appropriation efficace des initiatives par celles-ci. Cet Arrêté Ministériel permettra cette appropriation de la REDD+ par les communautés lorsqu'il est bien mis en œuvre. Cet arrêté replace les communautés au centre des décisions pour des initiatives REDD+ qui répondent effectivement au besoin de la gestion durable des nos Ecosystèmes forestiers, de la réduction de la pauvreté, et de la valorisation des connaissances et pratiques traditionnelles relatives à la gestion des forêts.



**Quels ont été les objectifs et réalisations du projet « REDD +, la sécurité des moyens de subsistance et le développement économique » en RDC ?**

Le projet « REDD+, la sécurité des moyens de subsistance et le développement économique en RDC » a été lancé en Janvier 2015 avec pour objectif de promouvoir les droits fonciers coutumiers et la sécurité des moyens de subsistance, le développement économique et la réduction durable de la pauvreté des communautés dans les zones pilotes REDD+ et dans les zones forestières clés en RDC, en soutenant la protection



des droits humains et les investissements durables dans des activités de développement économique avec les communautés forestières sur base de leur consentement libre, préalable et éclairé en mettant un accent particulier sur les groupes marginalisés, notamment les peuples autochtones, les femmes et les jeunes. A ce stade, le projet a atteint des résultats encourageant dans huit (8) provinces de la RDC bénéficiant directement plus de 210 communautés locales et autochtones estimées à plus de 100.000 personnes.

Parmi les résultats les plus importants, nous pouvons citer : (a) la contribution du projet au développement et signature de l'arrêté Ministériel 025 sur la mise en œuvre de la foresterie communautaire en RDC ; (b) le développement et la disponibilisation des quelques outils de mise œuvre de l'arrêté 025; (c) le développement et validation du guide méthodologique harmonisé du CLIP en RDC ; (d) la signature de l'Arrêté 026 sur le CLIP ; (e) le renforcement des capacités des communautés forestières en droits humains, sur la REDD+, le changement climatiques et gouvernance forestière ; (f) le soutien apporté à la sécurisation des moyens de subsistance des communautés par le financement de quelques projets de développement au niveau local sur la base du CLIP des communautés – ces projets ont contribué tant soit peu à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des communautés bénéficiaires ; (g) le succès dans la sécurisation de quelques concessions des forêts pour quelques communautés ; (h) la création des espaces politiques de discussions entre les communautés et les preneurs des décisions au niveau local, provincial et national ; etc.

**Vous aviez pris part au side event sur la REDD+ organisé en marge de la COP23 à Bonn (Allemagne) par la RDC. Quels sont les défis importants à relever pour assurer la participation effective des peuples autochtones et communautés locales à la mise en œuvre de la REDD+ en Afrique centrale ?**

La participation effective des communautés locales et peuples autochtones au processus REDD+ passe par la reconnaissance, la sécurisation et le respect des droits coutumiers fonciers de ces communautés sur leurs terres traditionnelles, en particulier, et le respect des droits humains en général dans la mise œuvre des initiatives. A ceci, il faut ajouter la nécessité de renforcement des capacités de toutes les parties prenantes, la réduction de la pauvreté en milieux rurales, l'identification des vrais moteurs de déforestation, la valorisation des connaissances et pratiques traditionnelles contribuant à la gestion durable des écosystèmes forestiers et la promotion des approches basées sur les droits dans le partage des bénéfices de la REDD+.

**Selon vous, de quelle manière enfin les Etats du Bassin du Congo devraient s'engager à promouvoir le CLIP pour garantir la représentation et l'équité dans la gouvernance forestière ?**

Les Etats du bassin du Congo doivent promouvoir le CLIP en l'insérant dans leur arsenal juridique, ainsi que dans leurs instruments juridiques régionaux avec une force contraignante. La COMIFAC devrait, par exemple, exiger le respect du droit des communautés au CLIP dans toutes les politiques et initiatives régionales. Le CLIP devra être un principe clé dans le Plan de Convergence

de la COMIFAC, enseignant ainsi par l'exemple à tous les autres partenaires locaux et internationaux intervenant dans la région.

**Vous venez de prendre part à la COP23. A l'issue de cet événement climatique mondial, les uns disent que la COP23 a été un échec, par contre, un succès pour les autres. En tant qu'acteur du monde de l'environnement et participant, quelle lecture faites-vous de cette COP23 ?**

Je crois qu'il est important pour tous les Etats de reconnaître d'abord que nous n'avons pas un plan B – que nous n'avons pas une planète de rechange – et que nous avons déjà atteint la ligne rouge – celle d'une augmentation de la température de presque 4 degrés Celsius à la surface de la terre. Les communautés les plus pauvres – dans les pays pauvres du monde - qui n'ont pas contribué au changement climatique autant que les pays développés – sont en train de payer le plus lourd prix des conséquences. Il faut donc des investissements conséquents dans l'adaptation et l'atténuation des effets du changement, ainsi qu'un basculement de tous vers l'économie verte – Et la COP 23 n'a pas pu répondre à ces demandes d'une manière effective et juste. Par contre, certains pays puissants et grands pollueurs comme les Etats-Unis, balbutient quant à leur responsabilité fournir le leadership exemplaire dont le monde entier a besoin aujourd'hui. La COP 23 s'est terminée sans des décisions claires, contraignantes et encourageantes quant à la mise en œuvre de l'accord de Paris. Les parties se sont données encore toute l'année 2018 pour des négociations jusqu'à l'aube de la COP24. La COP 23 n'a pas donné le signal fort que beaucoup d'entre nous attendaient.

**Depuis le lancement du Programme FPP, quels sont les efforts qui ont été consentis et que reste-il à faire ?**

Je suppose que vous faites allusion à notre programme en RDC. Dans ce cas, je dirai que la mise en œuvre des activités continue, mais beaucoup reste à faire pour assurer une REDD+ pro-pauvre et respectant les droits des communautés, notamment : la mise en place des réformes attendues dans les domaines fonciers et forestiers, des droits, de développement économique, etc. afin que la REDD+ réduise effectivement la déforestation et la dégradation des forêts, et contribue au développement socio-économiques des communautés forestières. Il y a un besoin énorme de canalisation des Fonds conséquents pour l'adaptation des communautés et l'appui des activités alternatives.

**Un message en guise de conclusion à l'endroit des autorités, populations et partenaires**

Nous voudrions rappeler les autorités de leur responsabilité d'assurer le respect des droits humains de leurs citoyens, le besoin de collaboration de toutes les parties prenantes dans le respect des droits pour un monde meilleur. Les partenaires locaux et internationaux sont à encourager dans leurs efforts en même temps que nous les sensibilisons dans la considération des réalités et contextes locaux pour des initiatives durables. C'est ici pour nous l'occasion de remercier l'Agence Suédoise pour le Développement International (Sida) au travers de l'Ambassade de Suède à Kinshasa/RDC qui appui notre projet dans le pays.

**Propos recueillis par Wilfrid LAWILLA**



Entrée de la Zone Bonn – COP23 - © ENERGIES 2050

**COP23**

## **ENJEUX ET BILAN DE LA 23ÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS-UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Du 6 au 17 novembre 2017 s'est tenue à Bonn, la 23ème session de la Conférence des Parties (CdP23 – ou COP23, pour 'Conference of the Parties' en anglais) à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Suite à l'adoption de l'Accord de Paris en décembre 2015, le rôle de cette Conférence était crucial pour la poursuite des efforts annoncés et la mise en place d'avancées opérationnelles de l'action climatique internationale. La COP23 devait permettre de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail de l'Accord de Paris et les autres points en cours de négociations sous l'égide de la CCNUCC.

Cet article réalisé sous couvert de l'équipe en charge des négociations sur le climat de l'association ENERGIES 2050 propose une rétrospective de la COP23, des attentes ainsi que des objectifs atteints. Il rappellera également les prochaines échéances, notamment l'intersession de négociation qui se tiendra à Bonn en mai 2018 sous l'égide de la 48ème session des Organes subsidiaires permanents ainsi que la COP24 qui sera organisée en décembre 2018 en Pologne, date à laquelle les Parties ont prévu de finaliser le programme de travail relatif à l'opérationnalisation de l'Accord de Paris.

ENERGIES 2050 est un acteur reconnu des négociations sur les changements climatiques ainsi que dans l'élaboration et la mise en place de stratégies et programmes d'actions aux niveaux nationaux et internationaux. ENERGIES 2050 est également connue pour la mise en place réussie de projets concrets à fort potentiel d'innovation dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation et dans le déploiement de programmes de renforcement de capacité indispensables pour accompagner l'appropriation et renforcer l'excellence nationale et les dynamiques locales et territoriales. ENERGIES 2050 a notamment eu le

priviège d'accompagner plusieurs pays africains pour l'élaboration de leurs Contributions Prévue Déterminées au niveau National (CPDN) et dans l'élaboration de dossiers préparatoires pour la soumission au Fonds Vert pour le Climat. L'association a également lancé en 2012, ethiCarbon Afrique® un outil carbone résolument solidaire et innovant qui a pour objet de contribuer à une véritable révolution énergétique africaine.

L'association réalise également depuis plusieurs années pour le compte de l'IFDD/OIF (Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie) le *Guide des négociations sur les changements climatiques* et son *Résumé pour les décideurs*.

L'association a été très impliquée pendant les deux semaines de la COP23, comme elle l'a déjà été lors des COP précédentes et notamment celles de Paris en 2015 (COP21) et de Marrakech en 2016 (COP22). Avec ses partenaires elle a notamment animé un Pavillon de 100 m<sup>2</sup> et organisé et participé à plus de 70 événements sans compter une série d'interventions dans plusieurs instances représentatives. Le décryptage qui est ici fait de la COP23 s'appuie aussi sur les échanges « dans les couloirs » qui font partie intégrante de ces grandes rencontres internationales.



Pavillon ENERGIES 2050 - © ENERGIES 2050

## Avant-propos

Depuis l'adoption de l'Accord de Paris en décembre 2015 à l'issue de la COP21, de nombreuses avancées significatives ont été effectuées par la communauté internationale. Citons notamment, en tant que symbole emblématique, l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris le 4 novembre 2016, moins d'un an après son adoption et quelques jours avant la tenue de la COP22 (Marrakech, 7-18 novembre 2016). D'un point de vue pratique

également, les Conférences de Marrakech (COP22) et l'intersession de négociation de Bonn (sous l'égide de la 46<sup>ème</sup> session des organes subsidiaires permanents, mai 2017) ont permis de faire avancer les travaux en cours. Au-delà des modalités techniques, des signaux politiques encourageants sont à souligner. Quelques jours avant le début de la COP23 sous présidence fidjienne, près de 170 États étaient devenus Parties à l'Accord de Paris en le ratifiant. Ce nombre démontre une volonté politique d'adhérer au multilatéralisme climatique et esquisse la possibilité d'une implication accrue des États devenus Parties à l'Accord au sein des négociations internationales sur le climat.

## L'Accord de Paris en quelques mots

La « genèse » du futur Accord de Paris remonte à la Conférence de Durban (COP17, 2011), avec la création du groupe de travail spécial sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée, ayant pour mandat de « lancer un processus en vue d'élaborer [...] un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, applicable à toutes les Parties », devant être adopté en 2015 et entrer en vigueur en 2020. Ce processus se conclut à l'issue de la COP21, le 12 décembre 2015, avec l'adoption de l'Accord de Paris. Au-delà d'inclure l'ensemble des Parties à la CCNUCC, l'Accord de Paris fixe un réel programme à long terme, notamment caractérisé par la cible de limitation de la température mondiale « nettement en dessous de 2°C », voire 1,5°C, d'ici à la fin du siècle, par rapport aux périodes préindustrielles. Une des principales innovations obtenue suite à l'Accord de Paris consiste en la mise en place de Contributions déterminées au niveau national (CDN) : cibles nationales autodéterminées par les États, devant permettre d'atteindre collectivement les objectifs de l'Accord. Ces cibles autodéterminées ayant également pour caractéristique de répondre aux enjeux et besoins particuliers de chacun des États. Pour tendre vers le plus haut niveau d'ambition, les CDN doivent être renouvelées tous les cinq ans et toujours à la hausse. Le prochain cycle de révision des CDN est prévu pour 2020. A noter que dès 2023, les progrès globaux seront examinés à travers un « Bilan mondial », qui se tiendra ensuite par cycles quinquennaux.

### **Au-delà de l'engagement politique, les faits plaident pour une action multipartite, multisectorielle, rapide et renforcée**

Notons que malgré l'ensemble de ces avancées positives, un certain nombre de défis majeurs persiste. Les événements climatiques cataclysmiques récents (ouragans, inondations, incendies, etc.), marqués par une occurrence et une intensité accrues, ont rappelé la vulnérabilité de chacun face aux dérèglements climatiques, que ce soit dans les pays dits en développement, mais aussi dans les pays dits développés. Ces événements climatiques extrêmes, déjà devenus une triste réalité pour les populations les plus vulnérables, plaident pour une action immédiate et une ambition collective à la hauteur des enjeux.

De ce fait, les États doivent jouer leur rôle de leadership en se plaçant à l'avant-garde de l'action climatique afin d'accompagner les processus dynamiques conduits par l'ensemble des parties prenantes, dont la société civile et ce jusqu'aux citoyens. Il s'agit de créer les conditions nécessaires (politique, institutionnelle, juridique, économique, sociale, etc.) pour guider cette transition climatique. Ceci étant, un consensus dans la littérature scientifique fait valoir le déficit d'ambition des États et l'effet agrégé de leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN) est très largement insuffisant. Par exemple, en termes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES), le très récent rapport (*Emissions Gap Report*) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ - novembre 2017) souligne l'écart entre les exigences à respecter et les perspectives en matière de réduction des émissions. L'écart est significatif et personne ne peut remettre en question l'impératif à agir au plus vite à travers une ambition renouvelée.

Selon ce rapport, les engagements des États pris dans le cadre de l'Accord de Paris sont largement insuffisants pour atteindre les cibles qu'il établit. Rappelons que l'Accord de Paris fixe un objectif de limitation des températures sous la barre des 2°C, voire 1,5°C, d'ici à la fin du siècle, par rapport aux niveaux des périodes préindustrielles. Tout écart de température pourrait avoir des conséquences désastreuses sur les écosystèmes et les sociétés humaines. A court terme, à l'horizon 2030, les engagements étatiques ne représenteraient qu'un tiers des réductions d'émissions nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Tandis que sur le long terme, la mise en œuvre complète des cibles conditionnelles

et inconditionnelles fixées par les CDN entraînerait une augmentation des températures d'au moins 3°C d'ici à la fin du siècle.

L'action des États doit donc prendre un nouvel élan pour tendre vers ces objectifs. D'autant plus compte tenu de l'attitude du gouvernement fédéral des États unis d'Amérique, dont le président actuel a annoncé sa volonté de se retirer de l'Accord de Paris. Si cela venait à se confirmer, le retrait du pays ayant le triste score de second émetteur mondial de gaz à effet de serre (GES) dresserait un scénario d'autant plus incertain pour l'avenir climatique mondial. Malgré cela, une étude récente indique que les émissions de GES des États unis ont baissé de 18% depuis 2005 (en référence aux engagements de l'administration Obama de réduire leurs émissions de 26 à 28% d'ici 2025 par rapport à 2005). Par ailleurs, 14 États, dont la Californie et New York ont confirmé maintenir les objectifs de l'administration précédente. Ce qui témoigne du fait qu'au-delà de l'action politique nationale, les actions de terrain des gouvernements infranationaux, au même titre que celles de l'ensemble des acteurs, devront accompagner la mise en œuvre des objectifs climatiques internationaux.

En effet, si le rapport des Nations Unies précédemment cité exhorte les États à renforcer leurs ambitions nationales, il fait également valoir la forte nécessité de décloisonner leurs actions à tous les niveaux, rappelant encore une fois l'importance des engagements des acteurs non-étatiques pour combler l'écart entre objectifs et résultats. Le rapport présente également une multitude de solutions pratiques pour une réduction drastique des émissions de GES, notamment dans les domaines de l'agriculture, des bâtiments, de l'énergie, de la foresterie, de l'industrie et des transports. Compte tenu de leurs champs d'expertise et d'interventions multiples, la contribution de tous les acteurs : régions, villes, autres acteurs infranationaux, associations, secteur privé, organisations non-gouvernementales, etc. mais aussi celle des citoyens revêt une importance capitale. L'Accord de Paris et la Décision 1/CP.21 ont entériné le rôle majeur que devra assurer l'ensemble des acteurs, aux côtés des États. La Conférence de Marrakech (COP22) a définitivement consacré cela, comme en témoigne notamment le « Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat » fixant un programme d'actions sur la période 2017-2020 afin de catalyser et appuyer l'action climatique internationale par les Parties et les parties prenantes non Parties.

Dans ce contexte, il était indispensable que la COP23 permette d'aller plus loin et de poursuivre les efforts engagés par la communauté internationale et l'ensemble des acteurs pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

**Les attentes de la COP23 : une COP de transition pour certains & une COP politique de l'engagement pour les autres**

Les négociations internationales constituant le cadre de l'action politique multilatérale dans le domaine climatique,

il était essentiel que la COP23 apporte sa pierre à la construction de l'édifice collectif de ce nouveau régime en construction. Pour l'ensemble des parties prenantes, le défi était de taille. Il s'agissait que « l'esprit de Paris » présent depuis l'adoption de l'Accord soit conservé à Bonn. A chaque nouvelle étape, l'objectif reste que les ambitions de la communauté internationale puissent s'inscrire dans la confiance et la durée. Dans le contexte de la COP23, cette vision était primordiale alors que les Parties se sont entendues à Marrakech (COP22) pour repousser certaines décisions finales en ce qui concerne l'opérationnalisation de l'Accord de Paris jusqu'en décembre 2018, lors de la COP24.



Zone Bonn – COP23 - © ENERGIES 2050

Notons ainsi que pour un certain nombre d'observateurs, la COP23 était considérée comme une « COP de transition », dans le sens où il ne s'agissait que d'une étape vers l'année 2018 qui sera capitale pour la concrétisation des travaux en cours. C'est en effet en 2018 que devront être adoptées les modalités opérationnelles de l'Accord de Paris. Il s'agira aussi de l'année durant laquelle se tiendra le premier Dialogue de facilitation (qui devrait également être alimenté par le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur la question des 1,5° C) visant à faire le point sur les progrès et efforts collectifs pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

Toutefois, la contribution de la COP23 à la préparation de ces travaux ne devait pas être sous-estimée, étant donné le court délai restant d'ici à la COP24. De ce fait, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CRA) devait se réunir à

nouveau lors de la COP23 afin de faire le bilan des progrès accomplis par les différents organes subsidiaires afin de respecter ce délai. Les Parties avaient quant à elles le mandat de préparer au mieux les éléments techniques pour assurer l'opérationnalisation de l'Accord de Paris dès le premier jour de son application.

C'est pourquoi, nombreux étaient ceux qui pensaient que la COP23 était en fait une COP politique car les décisions se devaient d'être focalisées sur la mise en œuvre et sur les engagements notamment financiers des pays dits développés à l'attention des pays dits en développement.

Pour répondre à l'ensemble des enjeux et permettre ainsi d'avancer sur les multiples points en cours de négociation, l'ordre du jour de la COP23 était couplé à une multitude d'agendas techniques de négociations, tel que l'illustre l'encadré suivant.

## Les différents canaux de négociations lors de la Conférence des Nations Unies sur le climat (6-17 novembre 2017), Bonn, Allemagne

**COP23** : 23<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (6-17 novembre 2017)

**CRP13** : 13<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto (6-15 novembre 2017)

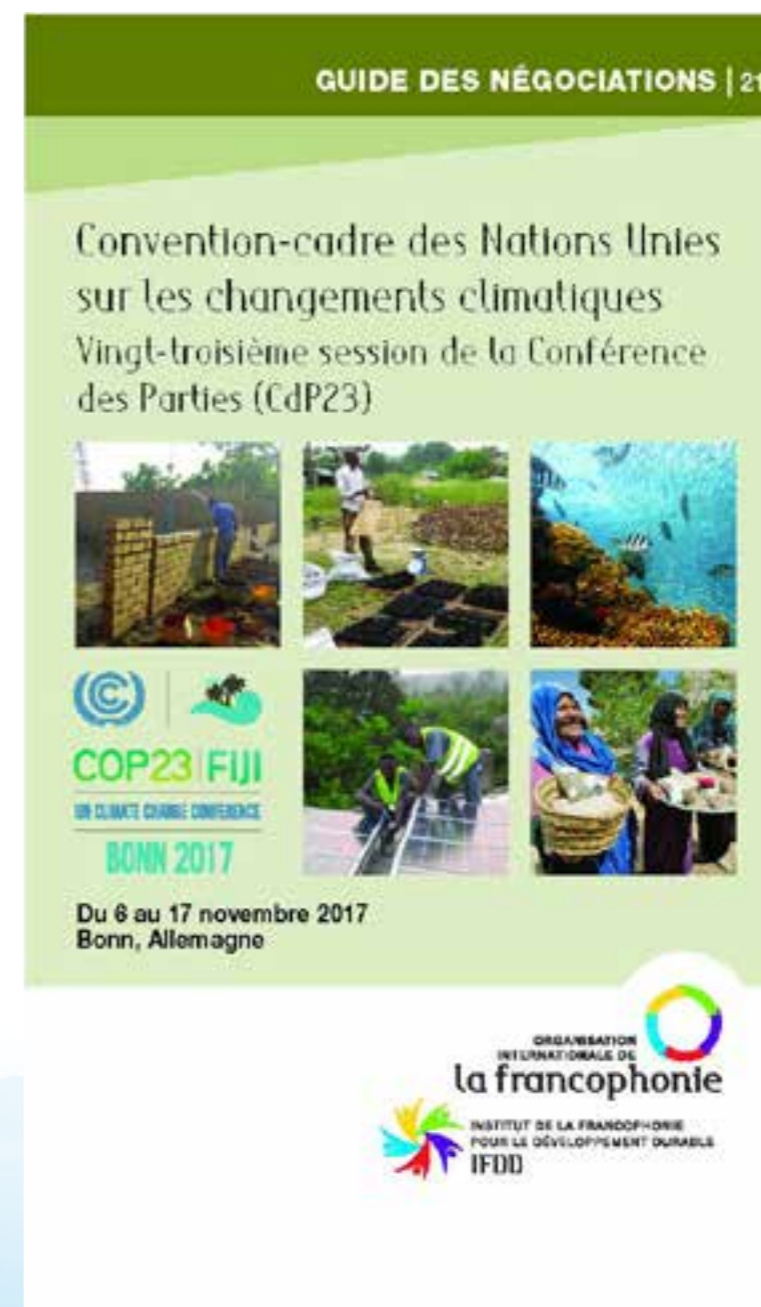
**CRA1-2** : Seconde partie de la première session de la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris (6-17 novembre 2017)

**47<sup>ème</sup> session des organes subsidiaires** (6-15 novembre 2017)

**OSCST47** : 47<sup>ème</sup> session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

**OSMOE47** : 47<sup>ème</sup> session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

**GTS-AP1-4** : Quatrième partie de la première session du Groupe de travail spécial sur l'Accord de Paris (6-15 novembre 2017)



Couverture du Guide des négociations de la COP23

Comme l'illustre le précédent encadré, la CCNUCC est composée de nombreux organes, qui pour certains jouent un rôle décisionnel (comme la COP qui est la plus haute autorité de décision), d'autres un rôle consultatif ou sont affectés à des enjeux précis. Ce sont alors des groupes *ad hoc* comme le GTS-AP, chargé de préparer l'opérationnalisation de l'Accord de Paris. La figure

suivante, extraite du *Guide des négociations* pour la COP23 réalisé par ENERGIES 2050 pour le compte de l'Institut de la Francophonie pour le Développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) présente la structure de la CCNUCC et reflète cette complexité institutionnelle.

La seconde figure ci-après, également extraite du *Guide des négociations* de la COP23, illustre quant à elle certains enjeux des organes subsidiaires liés aux éléments de l'Accord de Paris et la Décision 1/CP.21. Ces points représentent en partie ce que l'on entend par « programme

de travail » lié à l'Accord de Paris, tel qu'illustré par la Décision 1/CP.21. C'est notamment sous l'égide du GTS-AP que devront être conclues les principales échéances d'ici à la COP24 pour permettre l'opérationnalisation de l'Accord de Paris.

Figure. Schéma conceptuel de la structure de la CCNUCC

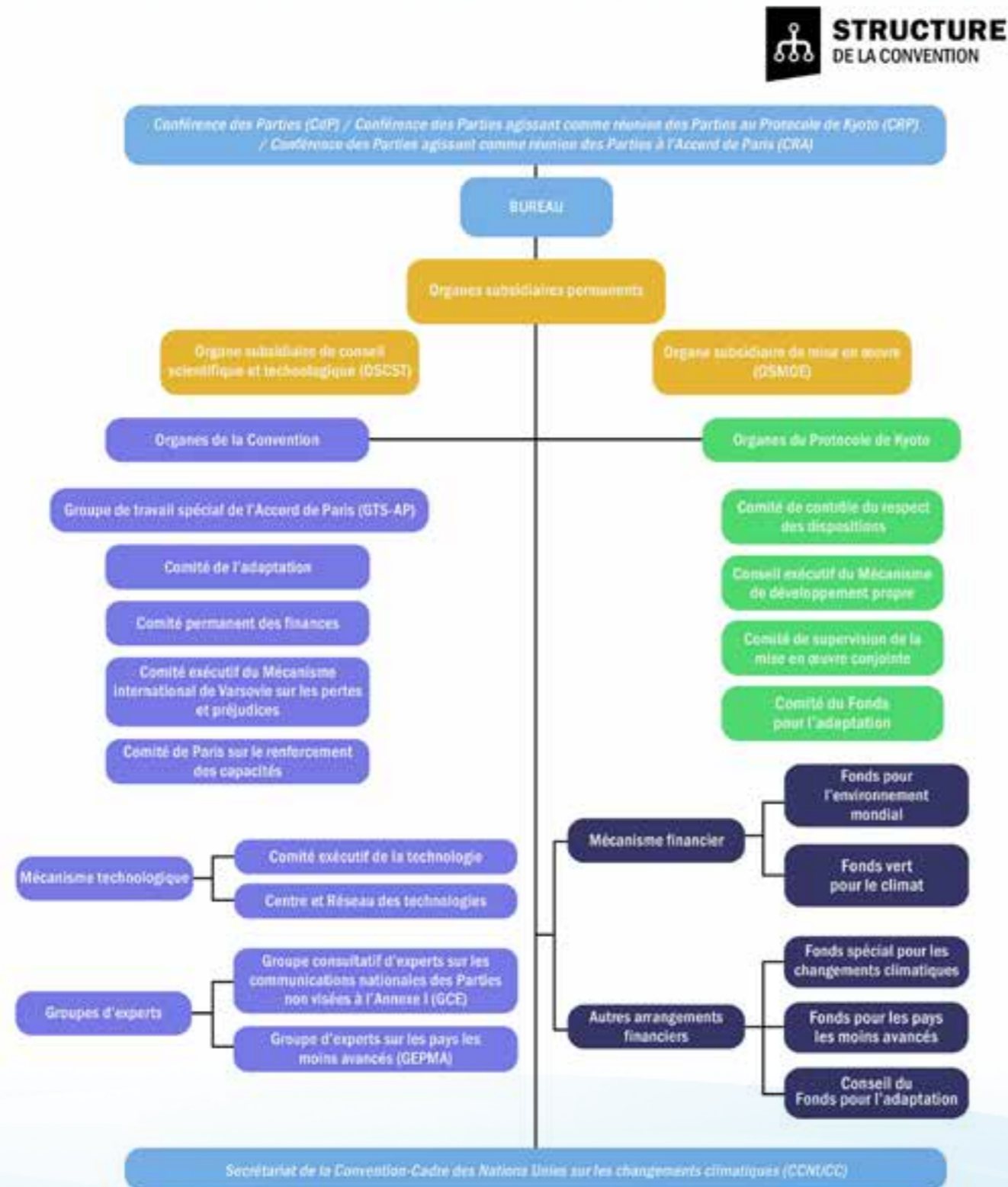
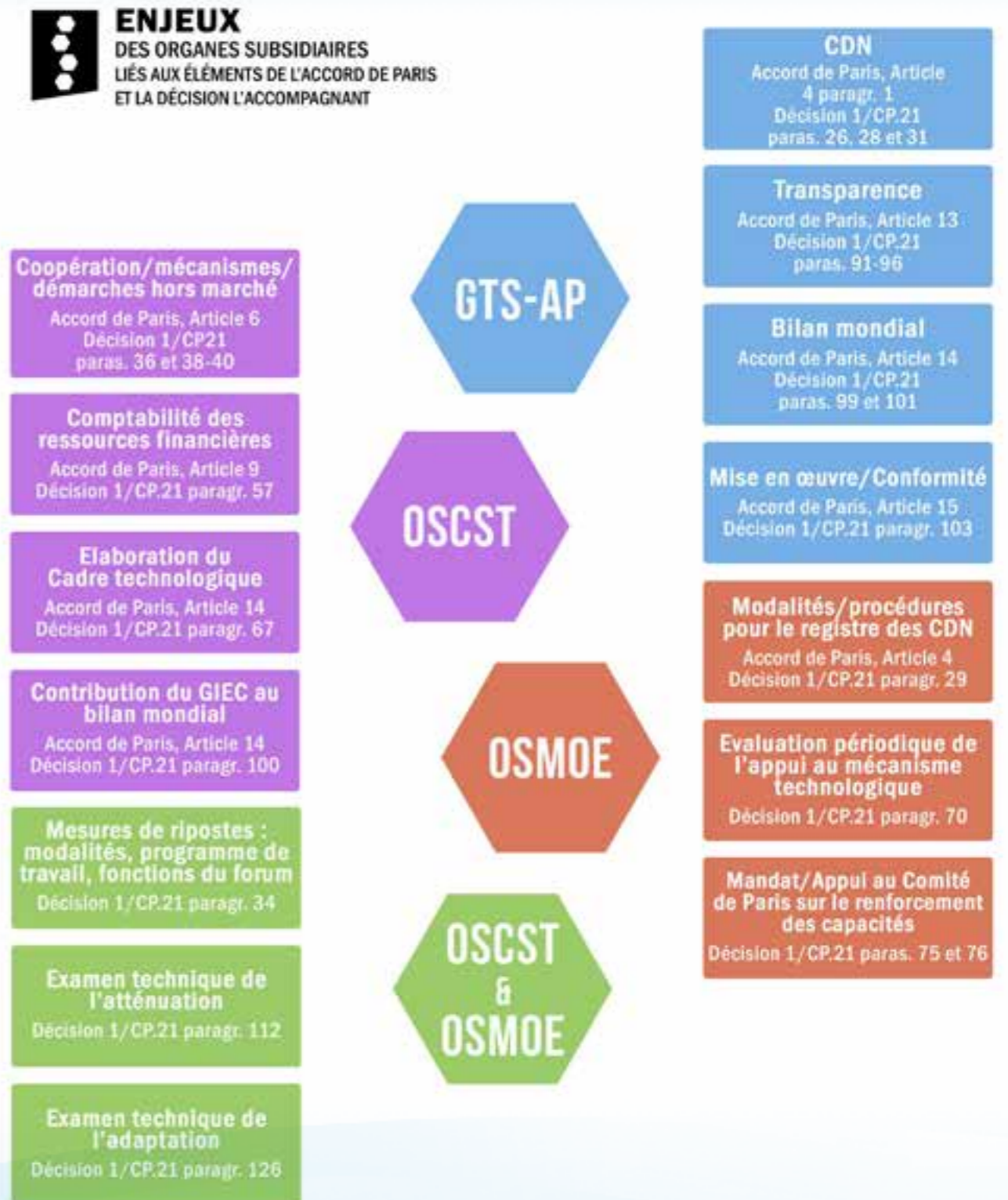


Figure. Les enjeux des organes subsidiaires liés aux éléments de l'Accord de Paris et la décision l'accompagnant



# Présentation des principaux enjeux de négociation à la COP23

Comme énoncé précédemment, la COP23 devait permettre d'avancer sur un certain nombre de points majeurs pour la poursuite des objectifs climatiques internationaux. Sans prétendre à une quelconque exhaustivité, les paragraphes suivants dressent une rétrospective synthétique sur les principaux enjeux de négociation et les « attentes » qui étaient fondées. Principalement, la COP23 constituait un lien essentiel vers la COP24 (2018), durant laquelle seront adoptées les règles d'opérationnalisation de l'Accord de Paris. Il s'agissait donc pour les négociateurs de renforcer et de s'entendre quant aux modalités techniques sur une multitude de points afin de parvenir au meilleur bouquet de solutions possible en 2018.

En notant qu'au-delà de l'adoption du « Manuel d'opérationnalisation » de l'Accord, l'année 2018 sera également celle de la tenue du Dialogue de facilitation qui anticipera ainsi sur le premier cycle de révision quinquennal des Contributions déterminées au niveau national (CDN) par les États-Parties. Celles-ci constituent donc l'un des points centraux des négociations et sont couvertes par de multiples aspects au cours des pourparlers. Ceci d'autant qu'en l'état actuel, le niveau d'ambition affiché par l'agrégation des CDN reste insuffisant pour nous placer sur une trajectoire compatible avec la cible des 2°C fixé par l'Accord de Paris.

Une multitude d'autres points techniques était en considération, parmi lesquels, l'adaptation (notamment en tant que composante des CDN), les pertes et préjudices, les questions relatives à la transparence, le renforcement de capacités, ou encore les pourparlers sur les mécanismes de coopération établis en vertu de l'Article 6 de l'Accord de Paris. Également, et comme lors de chaque COP, les questions relatives au financement comportaient plusieurs points capitaux. Citons notamment à cet égard : (i) la question du financement à long terme et la question de l'objectif à atteindre des 100 milliards USD annuels en faveur des pays en développement d'ici à 2020; et (ii) le fait que le Fonds d'adaptation puisse servir l'Accord de Paris, au même titre que les autres entités opérationnelles du mécanisme financier de la Convention (le Fonds vert pour le Climat et le Fonds pour l'environnement mondial).

Enfin, l'un des enjeux centraux de la COP23 était de faire émerger les questions relatives à l'action pré-2020, notamment via la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, qui n'emporte l'adhésion politique escomptée malgré l'urgence climatique. Ceci d'autant que la COP23, en étant conduite sous présidence fidjienne représentait également un moment singulier pour faire valoir la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement face aux changements climatiques. Or dans ce cadre, l'action pré-2020 revêt une importance fondamentale pour poser les fondements d'une action climatique ambitieuse et résiliente, permettant aux pays dits en développement de s'adapter aux effets déjà subis

du changement climatique et aux pays dits développés d'accompagner ce processus par des moyens humains, techniques, financiers, etc.

Au-delà des aspects techniques, la COP23 comportait également une dimension politique décisive pour la poursuite de l'effort multilatéral visant à apporter une réponse aux changements climatiques globaux. D'autant que la position actuelle du gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique a jeté une ombre sur les étapes franchies par la communauté internationale ces dernières années. Il s'agissait donc également pour l'ensemble des acteurs (au-delà des États seuls) de réaffirmer l'irréversibilité du processus en cours en faveur de la lutte contre les changements climatiques au niveau international et de faire preuve d'ambition et de solidarité.

## Une COP en demi-teinte : présentation des principales avancées permises par la COP23

Les principales avancées de la COP23 sont présentées dans une synthèse disponible sur le site officiel de la Conférence. Une étude de la Décision 1/CP.23 adoptée par la COP à l'issue de la Conférence permet également d'éclairer les principaux points ayant émergé de la Conférence. La Décision 1/CP.23, intitulée « Fiji Momentum for Implementation », est ainsi structurée autour des trois axes suivants : (i) Achèvement du programme de travail dans le cadre de l'Accord de Paris ; (ii) Dialogue de Talanoa (aussi connu sous l'appellation de « Dialogue de facilitation » de 2018) ; et (iii) Mise en œuvre et ambition pré-2020. Une présentation synthétique de ces différents points est proposée dans les paragraphes suivants.

- **Achèvement du programme de travail dans le cadre de l'Accord de Paris** : La Décision 1/CP.23 fait valoir les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail relatif à l'Accord de Paris, tels que décrits par la Décision 1/CMA.1 et la Décision 1/CP.22 adoptées à Marrakech en novembre 2016 (COP22). Elle confirme également la détermination des Parties à finaliser le programme de travail visant à l'opérationnalisation de l'Accord d'ici à la COP24 (décembre 2018).

Sur la synthèse disponible sur le site officiel de la COP23, il est indiqué que bien que de nombreux travaux restent à accomplir, les négociations conduites lors de la COP23 ont permis de réaliser des progrès significatifs pour l'élaboration de directives complètes et claires pour rendre l'Accord opérationnel. Et d'ajouter que le livrable final constitué par le « Manuel d'opérationnalisation » sera crucial pour accompagner les gouvernements dans la planification d'économies décarbonnées, mais aussi pour donner les bons signaux aux investisseurs et entreprises pour une transition vers de nouveaux modèles économiques sobres et durables.

- **Dialogue de facilitation** : Établi par la Décision 1/CP.21, ce dialogue prévu pour 2018 vise à faire le point sur les efforts déployés par les États Parties à l'Accord de Paris dans la mise en œuvre de l'objectif de limitation de la température à long terme. Il vise notamment à mettre en lumière les informations, conditions et signaux politiques inhérents à ce que les pays puissent poursuivre le rehaussement du niveau d'ambition, notamment d'ici 2020, mais aussi au-delà, puisqu'il s'agira de l'année durant laquelle les Parties seront invitées à réviser leurs CDN.

Durant la COP23, la présidence fidjienne a mené les consultations nécessaires à la détermination des modalités organisationnelles de ce moment clé. Finalement, la COP23 a adopté les modalités d'organisation du Dialogue de Talanoa telles que définies par la note informelle soumise le 16 novembre 2017 par les présidences de la COP22 et de la COP23 à l'issue de leurs consultations. Cette note informelle figure ainsi en Annexe II de la Décision 1/CP.23. Officiellement renommé « Dialogue de Talanoa », en honneur de la présidence fidjienne, il a été convenu que ce forum réunisse pays et acteurs non-étatiques dans un processus participatif et inclusif afin de mettre en exergue les moyens nécessaires à un rehaussement conséquent du niveau d'ambition, notamment pour ce qui est de l'action pré-2020. Il sera structuré autour de trois questions clés : (i) Où en sommes-nous ? ; (ii) Où voulons-nous aller ? ; (iii) Comment y parvenir ?.

- **Mise en œuvre et ambition pré-2020** : La Décision 1/CP.23 fait valoir l'importance cruciale d'une mise en œuvre ambitieuse de l'action



Zone Bonn – COP23 - © ENERGIES 2050

Au-delà de ces trois éléments catégorisés au sein de la Décision 1/CP.23, la COP23 aura également permis un certain nombre d'avancées encourageantes sur des points divers, parmi lesquelles nous pouvons notamment lister (liste indicative et non-exhaustive) :

- **Poursuite des négociations pour que le Fonds pour l'adaptation serve l'Accord de Paris** : Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, les négociations se poursuivent pour que le Fonds pour l'adaptation serve l'Accord de Paris. A l'issue de la Conférence de Marrakech en novembre 2016, cette ambition a été réaffirmée par la Décision 1/CP.22.

A l'issue de la COP23, la déclaration figurant sur le site officiel de la Conférence illustre le fait que le Fonds pour l'adaptation a été reconstitué avec un total de 93,3 millions de dollars US (USD), un chiffre qui dépasse largement l'objectif de financement annuel fixé à 13 millions USD. Les conditions particulières pour que le Fonds pour l'adaptation serve effectivement l'Accord de Paris sont toujours en voie de concrétisation, mais les

pré-2020. Elle illustre également la nécessité de construire des bases solides pour accompagner sa mise en œuvre, notamment en améliorant la cohérence du processus et en accompagnant les objectifs de financement d'ici 2020 (notamment l'objectif des 100 milliards USD annuels).

Une nouvelle fois, la Décision 1/CP.23 exhorte les États Parties au Protocole de Kyoto de ratifier l'Amendement de Doha au dit Protocole qui catalyse le programme d'action pré-2020. La Décision 1/CP.23 invite également les Parties à la Convention à soumettre d'ici mai 2018 des informations supplémentaires sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs fixés au sein de la Décision 1/CP.21, Section IV. Action renforcée avant 2020. Ces soumissions seront synthétisées au sein d'un rapport qui servira au cours du Dialogue de Talanoa, mais aussi à l'occasion d'un dialogue consacré à l'action pré-2020 au cours de la COP24, calqué sur le modèle du Dialogue de Talanoa.

pays ont réaffirmé leur détermination dans ce sens. C'est notamment ce qui ressort de la décision de la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CRP) où les pays ont affirmé que le Fonds « devrait » (shall) servir l'Accord de Paris. La Décision 1/CP.21 adoptée à l'issue de la COP21 faisait figurer l'expression « may » et la Décision 1/CP.22 adoptée à Marrakech (COP22) faisait figurer l'expression « should ». D'un point de vue politique (et juridique), les mots choisis revêtent une importance particulière pour les obligations/inflexions qui en découlent. L'énonciation des termes précités et leur évolution depuis la COP21 traduit la dynamique en cours. La prochaine étape sur ce point sera conduite lors de la troisième partie de la première session de la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris (CRA1-3) en mai 2017

- **Poursuite des travaux sur les pertes et préjudices** : Dans le cadre de la présidence fidjienne, la problématique des pertes et préjudices liés aux impacts néfastes des changements climatiques a trouvé une résonance particulière, alors que sa considération reste

encore insuffisante pour un certain nombre d'observateurs. Malgré les espoirs placés dans la présidence fidjienne pour porter le sujet, les négociations à la COP23 n'auront pas abouti sur des avancées réelles quant au financement des pertes et dommages. La COP23 aura toutefois permis certaines avancées sur le programme de travail, constituant un « lot de consolation ».

des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques » telle qu'énoncée en préambule de la Décision 1/CP.21. Les pourparlers se poursuivront sur la question de l'agriculture lors de la 48<sup>ème</sup> session des organes subsidiaires en mai 2017. En préparation, les Parties et observateurs accrédités sont invités à transmettre leur vues sur la question d'ici mars 2018.

**- Finalisation de la plateforme sur les savoirs et connaissances des peuples autochtones :**

La COP23 aura également permis de finaliser le programme de travail relatif à la plateforme sur les savoirs et connaissances des peuples autochtones. Cette plateforme permettra aux peuples autochtones de partager leurs savoirs ancestraux ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques tant pour l'atténuation des GES, l'adaptation et la résilience au changement climatique. Elle leur permettra également par ce biais d'avoir des moyens directs et inclusifs de faire valoir leur voix au sein du processus de gouvernance climatique.

**• Une implication croissante des acteurs non-étatiques pour une ambition renforcée :**

Enfin, la COP23 aura été l'occasion de poursuivre la dynamique visant à accompagner l'action des acteurs non-étatiques pour une action climatique décloisonnée et renforcée. Elle aura également été l'occasion du lancement d'une série de nouvelles initiatives. On citera notamment l'Ocean Pathway Partnership, l'InsuReliance Global Partnership, l'America's Pledge on Climate Change, l'Health Initiative for the Vulnerable ou encore le Bonn-Fiji Commitment. Ce dernier concerne les dirigeants locaux et régionaux qui ont une nouvelle fois (ré)affirmé leur engagement à relever le niveau d'ambition collectif en faveur de l'action climatique. De nombreuses autres déclarations d'intentions, initiatives, ou projets lancés dans le cadre de la COP23 peuvent être trouvés sur le site de la Conférence.

Notons enfin que la COP23 fut la première Conférence à accueillir un Dialogue ouvert entre pays et acteurs non-étatiques (incluant la société civile, les gouvernements infranationaux et le secteur privé) de manière formelle au sein du processus de négociation. Lors de ce forum, les discussions furent centrées autour de deux enjeux principaux : (i) comment les acteurs non-étatiques peuvent accompagner la conception et la mise en œuvre des CDN pour une action plus ambitieuse ? ; et, (ii) comment mieux intégrer les parties prenantes non Parties au processus de négociations intergouvernemental. Il semblerait qu'à l'issue du dialogue, il y ait eu un grand enthousiasme à l'idée de poursuivre des discussions similaires lors des prochaines sessions de la COP.

**Conclusion : un verre à moitié vide ou un verre à moitié plein ?**

Malgré tout l'enthousiasme autour de l'événement, une analyse objective à l'issue des deux semaines de négociations permet d'affirmer que les attentes ne sont pas au rendez-vous et que le verre est à moitié rempli. Certains, bien sûr, préféreront parler des avancées mais, au regard de l'urgence climatique, un nombre limité de décisions formelles peut être salué comme étant clairement significatif. Il y a donc un réel écart de temporalité entre l'urgence d'adresser une réponse collective aux changements climatiques et la lenteur du processus décisionnel pour en constituer les rouages.

Alors que l'urgence à agir est réelle, l'agenda du politique doit nécessairement se lier à celui de l'action, avant que les situations sur le terrain ne s'empirent.

La COP23 aura toutefois respecté son rôle de « COP de transition » en pavant le chemin des principales échéances à réaliser d'ici les prochaines sessions de négociation et notamment la 48<sup>ème</sup> session des Organes subsidiaires permanents en mai 2018 et la COP24 qui se tiendra en décembre prochain, en Pologne. Elle aura également permis de faire émerger certaines considérations, de manière approfondie, comme il en est des pertes et préjudices et de l'action pré-2020, ou de manière « historique », comme il en est de l'agriculture.

Il reste à dire que lors de cette COP dite « de transition », le processus intergouvernemental n'a pas fait mine d'avoir une pression monumentale sur ses épaules puisqu'aucune décision formelle n'était attendue. L'année 2018 devient ainsi un pivot central et l'intersession de mai 2017 devra poursuivre de manière approfondie les avancées techniques dans le cycle des négociations internationales sur le climat, notamment sur certaines questions clés laissées en suspens lors de la COP23.

On citera notamment le fait qu'à l'issue de la COP23, aucune piste concrète n'a été atteinte en ce qui concerne le cadre de la transparence renforcé tel qu'envisagé par l'Accord de Paris. Ceci alors qu'il s'agit d'un aspect central dans la mise en œuvre des objectifs de l'Accord. Il est dans ce contexte impératif que ces retards soient comblés durant l'année à venir, ce qui fait peser sur les épaules de la présidence polonaise une très forte responsabilité.

En conclusion, bien que certains progrès aient été conduits lors de la COP23, la manière dont les nombreux aspects du programme de travail relatifs à l'Accord de Paris seront réunis au sein d'un « manuel d'opérationnalisation » lors de la COP24 reste incertaine. Ceci n'est pas sans nous rappeler les Conférences ayant conduit à la définition du règlement du Protocole de Kyoto adopté lors de la COP3 (2007) dont le processus a abouti lors de la COP7 (2001) à travers les Accords de Marrakech.

Pour parvenir au meilleur bouquet de solutions possible en 2018, les Parties devront capitaliser sur l'expérience passée et faire preuve d'une réelle proactivité pour anticiper les défis futurs.

Le temps est désormais contraint. Chacun ne doit pas oublier que, l'urgence climatique plaide pour que cet exercice soit une réussite, puisque l'avenir du régime climatique en dépend. Il reste maintenant aux Parties d'être à la hauteur des fondations construites en plus de 20 ans de négociations internationales pour bâtir un futur climatique durable et résilient. Tout comme la COP23, les prochaines échéances seront déterminantes.

Le programme d'activités d'ENERGIES 2050 lors de la COP23 a reflété cette volonté de construire un avenir partagé, pluriel, porteur de valeurs universelles et résolument solidaires. Travaillant dans une logique d'inclusivité et de partenariat, nous invitons l'ensemble de nos partenaires et ceux qui partagent nos valeurs à s'engager collectivement pour les prochaines étapes mais aussi dans les actions de terrain qui paveront le parcours vers la réalisation des objectifs internationaux. L'association ENERGIES 2050 est née de cette vision, et œuvre au quotidien, en France et à l'international, pour construire ensemble un avenir durable.



Zone Bonn – COP23, Pitch d'ENERGIES 2050 au Pavillon France - © ENERGIES 2050



Zone Bonn – COP23, Pitch d'ENERGIES 2050 au Pavillon France - © ENERGIES 2050

ENERGIES 2050 est née de la certitude que les trajectoires de développement de nos sociétés ne sont pas une fatalité. Depuis 2007 en tant que réseau informel et depuis 2011 en tant qu'organisation non gouvernementale française sans but lucratif travaillant exclusivement dans l'intérêt général, ENERGIES 2050 contribue sans relâche à la transformation de nos sociétés, pour que nos lendemains soient porteurs d'un avenir plus humain, pluriel et solidaire.

Rassemblant des membres et des partenaires d'une soixantaine de nationalités, l'association intervient au niveau international à la mise en place d'un nouveau modèle de développement résolument positif et solidaire afin de transformer les contraintes en possibilités d'action. Aventure collective à la recherche d'un mieux-vivre ensemble, ENERGIES 2050 est engagée dans la mise en œuvre de la Grande Transition, qu'il s'agisse de la transition énergétique, des villes et des territoires durables ou de la mise en mouvement d'une société plus humaine, plurielle et solidaire, porteuse de paix et respectueuse des biens communs de l'humanité.

ENERGIES 2050 organise ses activités selon cinq axes complémentaires :

- Réaliser des projets de mise en œuvre démonstratifs et reproductibles accompagnés d'études techniques et d'actions de recherche pour témoigner des possibles.
- Organiser des rencontres et des conférences ou y participer afin de multiplier les occasions d'échanges et de débats.

- Publier les résultats des recherches afin de mutualiser et de partager les savoirs.
- Éduquer, former et renforcer les capacités pour que chacun puisse comprendre, connaître et agir.
- Communiquer au plus grand nombre pour informer, mobiliser et fédérer les envies d'agir.

ENERGIES 2050 met en œuvre des projets dans plus d'une trentaine de pays. Les thématiques d'intervention d'ENERGIES 2050 sont l'écodéveloppement et le développement durable, les politiques climatiques, environnementales et énergétiques, la transition énergétique, le développement des sources d'énergies renouvelables, le tourisme responsable et durable, le bâtiment et le secteur de la construction, les défis et les opportunités d'agir des territoires ruraux et urbains, les villes durables, les ressources naturelles et les biens communs de l'humanité, l'économie de l'écologie et de l'environnement, les dynamiques entrepreneuriales responsables et la performance des entreprises, les stratégies de développement bas carbone, le genre, l'éducation à l'environnement, les dynamiques sociales, les changements de comportement et l'action citoyenne, l'économie sociale et solidaire.

ENERGIES 2050 participe activement à la lutte contre les changements climatiques et a été très impliquée dans la COP23.



# ENERGIES 2050

## PROGRAMME D'ACTIVITÉS

PROGRAMME OF ACTIVITIES

COP23 BONN 2017

6-17 NOVEMBRE/NOVEMBER



ÉVÉNEMENTS ZONE BONN & SUR LE PAVILLON

EVENTS IN THE BONN ZONE & ON THE PAVILLON



UCLG AFRICA  
CGLU AFRIQUE

DING TAI CO., LTD.  
鼎泰隆有限公司

## Programme d'activités COP23 de l'association ENERGIES 2050 et ses partenaires - © ENERGIES 2050

Conformément à sa vision, l'association plaide pour que chacune des Conférences des Nations Unies sur le climat soit une fenêtre d'opportunités pour une action ambitieuse, multisectorielle et multinationale. Nous plaçons pour que l'année 2018 permette de favoriser l'émergence d'un bouquet de réponses collectives à mutualiser, partager et démultiplier, pour construire un futur différent et solidaire. Chacun peut et doit au quotidien être porteur d'innovation et de futurs différents, en agissant pour la promotion de valeurs positives. Le temps est à l'action et les enjeux d'un développement soutenable, équitable et solidaire doivent être une priorité pour tous.

### **L'émotion et la solidarité pour ne pas oublier l'urgence à agir au présent et dans la durée**

La solidarité doit rester le trait d'union entre les peuples. Un développement bas carbone porteur d'un développement partagé n'est pas une utopie. Les solutions sont là et notre intelligence collective doit se concentrer sur le respect des engagements et sur les moyens pour dépasser les apparentes fatalités.

Pour conserver l'émotion intacte, chacun d'entre nous doit imaginer aussi de nouveaux modes d'engagements.

ENERGIES 2050 apporte sa pierre à l'édifice en voulant construire des passerelles pour que chacun puisse s'engager à sa manière et à son niveau. On citera l'initiative citoyenne et artistique internationale ART's PLANET by ENERGIES 2050. L'édition 2017 lancée en partenariat avec plusieurs organisations internationales et nationales avait pour thème cette année :

### *Climat, Migration et Solidarité : L'Art du Collectif*

L'exposition internationale s'est déroulée sur les Pavillons d'ENERGIES 2050 et celui de la Francophonie, également partenaire. Elle reflète le désir des organisations partenaires de contribuer à la construction d'un avenir commun et pluriel, vecteur de Valeurs universelles de solidarité, tout en mettant la coopération citoyenne et l'art au cœur de l'action climatique internationale.

*Climat, Migration et Solidarité : L'Art du Collectif* vise à contribuer au débat et au dialogue sur les défis des migrations, du changement climatique et de l'environnement. Ne pas oublier pourquoi les individus doivent quitter leur foyer et comprendre en quoi ils contribuent aussi à façonner leurs nouveaux environnements fait partie de l'histoire de chacun de nous.



Expo ART's PLANET Pavillon ENERGIES 2050 - © ENERGIES 2050



Aperçu de l'expo ART's PLANET Pavillon Francophonie - © ENERGIES 2050

*Climat, Migration et Solidarité : L'Art du Collectif* se veut un témoignage de la capacité des citoyens du monde entier à se rassembler autour de problématiques centrales dans leur vie au quotidien, chez eux et également au niveau international en général en gardant à l'esprit et dans

le cœur l'indispensable solidarité à mettre en œuvre. Renforcer la capacité d'agir de tous, donner à chacun les moyens de prendre part à l'action et donner l'occasion aux populations locales de s'impliquer sont les pierres angulaires de cette initiative.

# L'aventure n'a de sens que conjuguée au collectif

Dossier sur la COP23 réalisé par l'association ENERGIES 2050  
Auteurs – ENERGIES 2050 – [contact@energies2050.org](mailto:contact@energies2050.org)  
Stéphane POUFFARY – Directeur Général & Fondateur  
Antoine ANTONINI - Chargé de projets développement durable et changement climatique

# City Guide Brazzaville

Première application mobile tout en un de Brazzaville



Annuaire



Immobilier



Ventes en ligne



Où Manger ?



Commande Taxi



Allô Docteur ?



Pharmacies de garde



Nounous - Repassage...



Disponible gratuitement sur



Google Play



App Store